

PLAN CLIMAT AIR
ÉNERGIE TERRITORIAL



V6 - Date de diffusion 04/12/2023



**Plan d'actions du PCAET de la
Communauté de Communes du
Pays de Nay**

MAITRISE D'OUVRAGE :



Communauté de communes
du Pays de Nay
PAE Monplaisir
64800 BENEJACQ

Agnès VIGNAU
Responsable du Service
Urbanisme
T 05 59 61 11 82
@ a.vignau@paysdenay.fr

ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE :



ALTEREA SIEGE ET AGENCE OUEST
26 bd Vincent Gâche
44275 NANTES CEDEX 2
T 02 40 74 24 81

Pierre-Louis GARCIA
Coordinateur d'Études
T 07 57 09 55 57
@ plgarcia@alterea.fr

SUIVI DU DOCUMENT :

Indice	Date	Modifications	Rédaction	Vérification	Validation
1	12/04/2022	Première version du plan d'actions	Quentin CESSOU	Maxime DERRIEN	Agnès VIGNAU
2	12/05/2022	Deuxième version du plan d'actions	Quentin CESSOU	Maxime DERRIEN	Agnès VIGNAU
3	27/07/2022	Troisième version du plan d'actions	Quentin CESSOU	Maxime DERRIEN	Agnès VIGNAU
4	23/11/2022	Quatrième version du plan d'actions	Maxime DERRIEN	Maxime DERRIEN	Agnès VIGNAU
5	26/10/2023	Modifications liées aux avis des PPA	Maxime DERRIEN	Maxime DERRIEN	Agnès VIGNAU
6	04/12/2023	Modifications liées aux avis du public	Maxime DERRIEN	Maxime DERRIEN	Agnès VIGNAU

contact@ALTEREA.fr – www.ALTEREA.fr

Agence Ouest (siège)

26 bd Vincent Gâche CS 17502
44275 Nantes Cedex 2
T 02 40 74 24 81
f 02 51 84 16 33

Agence Ile-de-France

23 Avenue d'Italie
75013 Paris
T 01 46 28 31 89
f 02 51 84 16 33

Agence Nord

21 rue Pierre Mauroy
59000 Lille
T 03 59 54 21 08
f 02 51 84 16 33

Agence Sud-Ouest

Parvis Louise Armand CS 21912
33082 Bordeaux
T 05 56 64 42 51
f 02 51 84 16 33

Agence Sud – Est

19 Rue de la Villette
69003 Lyon
T 04 87 24 90 75
f 02 51 84 16 33

Agence Est

20, Place des Halles
67000 Strasbourg
T 02 51 84 16 33
f 02 51 84 16 33

SOMMAIRE

1	PREAMBULE	5
1.1	LE ROLE DE COORDINATEUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	5
1.2	LES OBJECTIFS DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	5
1.3	LE PRINCIPE « EVITER / REDUIRE / COMPENSER » POUR PRIORISER LE VOLET ATTENUATION	6
1.4	UN VOLET ADAPTATION EN ANTICIPATION	6
	AXE 1 – INSCRIRE NOS COLLECTIVITES LOCALES DANS UNE DEMARCHE D'EXEMPLARITE DANS NOS PRATIQUES QUOTIDIENNES ET L'ORIENTATION DE NOS COMPETENCES	7
	ACTION 1.1 : PILOTER UNE POLITIQUE PUBLIQUE DE TRANSITION	8
	ACTION 1.2 : VERS UN FONCTIONNEMENT COMMUNAUTAIRE PLUS SOBRE EN DEPLACEMENTS	11
	ACTION 1.3 : REDUIRE L'EMPREINTE ECOLOGIQUE DANS LES BATIMENTS ET LES ESPACES PUBLICS	13
	ACTION 1.4 : POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DE PRATIQUES DURABLES AU SEIN DE L'ENSEMBLE DES SERVICES DE LA COLLECTIVITE	16
	ACTION 1.5 : ANTICIPER L'EVOLUTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE EN QUANTITE ET EN QUALITE	19
	AXE 2 – ADAPTER NOS COMPORTEMENTS AFIN DE PRESERVER NOS RESSOURCES	22
	ACTION 2.1 : RAPPROCHER LES HABITANTS DE L'EMPLOI ET DES SERVICES	23
	ACTION 2.2 : AUGMENTER LA FREQUENTATION DES TRANSPORTS EN COMMUN	26
	ACTION 2.3 : REDUIRE LA PART DE L'AUTOSOLISME EN DEVELOPPANT LES MOBILITES DOUCES	29
	ACTION 2.4 : AMENAGER LES CONDITIONS D'UNE MOBILITE PARTAGEE	32
	ACTION 2.5 : REDUIRE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE DANS LES BATIMENTS	35
	ACTION 2.6 : ACCOMPAGNER LES CITOYENS ET LES ACTEURS ECONOMIQUES DU TERRITOIRE DANS UNE DEMARCHE DE REDUCTION DES DECHETS	38
	ACTION 2.7 : ANTICIPER L'EVOLUTION DE LA RESSOURCE EN EAU EN QUANTITE ET EN QUALITE EN AGISSANT SUR LES USAGES POUR REDUIRE LE BESOIN	42
	ACTION 2.8 : SENSIBILISER LES CITOYENS ET LES ACTEURS ECONOMIQUES POUR DES COMPORTEMENTS PLUS SOBRES	45
	AXE 3 – FAIRE DE NOTRE TRANSITION UN ATOUT POUR NOTRE ECONOMIE LOCALE	48
	ACTION 3.1 : RELOCALISER L'OFFRE COMMERCIALE	49
	ACTION 3.2 : RESTRUCTURER LA ZONE DE CHALANDISE ALIMENTAIRE	51
	ACTION 3.3 : PRATIQUER UN TOURISME DURABLE	54
	ACTION 3.4 : PRESERVER LES SOLS ET LES MILIEUX FAVORABLES AU BON DEROULEMENT DU CYCLE DE L'EAU	57

ACTION 3.5 : L'AGRICULTURE ET LA FORET COMME SUPPORTS DE LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES (ENR)	60
ACTION 3.6 : CONTRIBUER A LA PERENNISATION DE L'AGRICULTURE EN STRUCTURANT L'EVOLUTION DES PRATIQUES ET EN VALORISANT LES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX RENDUS	64
ACTION 3.7 : FAVORISER LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION D'UNE OFFRE ENERGETIQUE LOCALE, RENOUVELABLE ET VARIEE	67
AXE 4 – ANTICIPER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RENDRE NOTRE TERRITOIRE PLUS FORT	70
ACTION 4.1 : AMELIORER LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES, LA PRESERVATION ET LA REACTION DU TERRITOIRE FACE AU RISQUE INONDATION	71
ACTION 4.2 : LE PATRIMOINE NATUREL : UN SOCLE POUR ANTICIPER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	74
ACTION 4.3 : AUGMENTER LE POTENTIEL DE SEQUESTRATION CARBONE EN FAVORISANT L'USAGE DES MATERIAUX BIOSOURCES DANS LA CONSTRUCTION	78
ANNEXES	81
ANNEXE A L'ACTION 1.1 SUR LA REALISATION D'UN « PORTER A CONNAISSANCE » POUR MISE EN COMPATIBILITE DES DOCUMENTS D'URBANISME COMMUNAUX AVEC LE PCAET	81

1 PREAMBULE

Le plan d'actions du PCAET de la Communauté de Communes du Pays de Nay a été construit afin de disposer d'un cadre fort qui permettrait de coordonner la démarche de transition énergétique et climatique du territoire. Ainsi, en capitalisant sur l'ensemble des actions déjà portées par les communes et par l'intercommunalité, ce premier PCAET vise à engager une montée en compétence globale du territoire.

1.1 Le rôle de coordinateur de la transition énergétique

« Les **Établissements Publics de Coopération Intercommunale** et la métropole de Lyon, lorsqu'ils ont adopté le plan climat-air-énergie territorial mentionné à l'article L.229-26 du code de l'environnement, sont les **coordinateurs de la transition énergétique**. Ils animent et coordonnent, sur leur territoire, des actions dans le domaine de l'énergie en cohérence avec les objectifs du plan climat-air-énergie territorial et avec le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie, ou le schéma régional en tenant lieu, en s'adaptant aux caractéristiques de leur territoire. »

Article L2224-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

La Communauté de Communes a la charge d'un projet qui dépasse ses seules compétences et fonctionnements internes. Par conséquent, l'enjeu majeur de ce premier plan d'actions est d'arriver à mobiliser et impliquer tous les acteurs du territoire (entreprises, autres collectivités, services de l'Etat, milieu associatif, usagers, habitants, etc.) dans le Plan Climat Air Energie Territorial en construction. À cette fin, plusieurs actions du PCAET sont pilotées par d'autres acteurs, et plusieurs partenaires sont identifiés pour chaque action.

1.2 Les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial

La **Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte** (LTECV) de 2015 fixe dans son article 188 deux objectifs stratégiques majeurs au PCAET : l'**atténuation** et l'**adaptation au changement climatique**. Le premier porte sur la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre et de polluants. Le second porte sur la capacité du territoire à anticiper et répondre aux changements climatiques qui peuvent affecter sa population, ses activités et ses biens. Par ailleurs, le PCAET doit permettre de contribuer aux objectifs nationaux et, par là même, aux objectifs énergétiques et climatiques internationaux.

Ainsi, les objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial portent sur l'amélioration de l'efficacité énergétique, le développement de manière coordonnée des réseaux d'énergie, l'augmentation de la production d'énergie renouvelable et de récupération, le développement du stockage d'énergie et l'optimisation de la distribution d'énergie, l'émergence de territoires à énergie positive, la favorisation de la biodiversité pour adapter le territoire, la limitation des émissions de gaz à effet de serre et enfin l'anticipation des impacts du changement climatique via l'adaptation.

L'ensemble de ces objectifs sont incorporés dans les axes de la stratégie territoriale, développée par les élus locaux en concertation avec les acteurs du territoire. Ces objectifs sont ensuite déclinés opérationnellement au travers du plan d'actions défini sur 6 ans.

1.3 Le Principe « Eviter / Réduire / Compenser » pour prioriser le volet Atténuation

Le programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial décline le principe « Eviter / Réduire / Compenser » en priorisant la sobriété dans la définition des besoins (Eviter), puis l'efficacité et la performance énergétique (Réduire), avant d'interroger le développement des Énergies Renouvelables et de Récupération (ENR&R) pour couvrir les besoins énergétiques qui ne peuvent être diminués par les deux premières étapes (Compenser).

1.4 Un volet Adaptation en anticipation

Le volet « Adaptation au changement climatique » du PCAET est volontairement très présent, au travers d'un axe « Adapter » distinct. Le territoire n'appartient pas aux espaces métropolitains les plus impactés par le changement climatique observable aujourd'hui. C'est pourquoi il est essentiel de se projeter en anticipation afin de consolider la résilience du territoire.

Étant entendu que l'atténuation et l'adaptation ne sont pas sans liens, plusieurs actions visant l'atténuation contribuent également à la diffusion des principes d'adaptation, et inversement. À titre d'exemple, les actions encadrant ou soutenant la rénovation énergétique des bâtiments, ciblant donc prioritairement l'axe atténuation, incluent également une réflexion sur la gestion du risque ou l'adaptation du confort du bâtiment aux projections climatiques.

AXE 1 – Inscrire nos collectivités locales dans une démarche d'exemplarité dans nos pratiques quotidiennes et l'orientation de nos compétences

La Communauté de communes du Pays de Nay souhaite se saisir du plan climat air énergie territorial comme un outil pour entraîner l'ensemble du territoire et des acteurs locaux dans la transition. Etant donné son rôle de chef de file, la collectivité veut également se montrer exemplaire. Elle entend ainsi développer dans cette partie cinq actions majeures comme la rénovation énergétique de son patrimoine immobilier, la formation des élus aux enjeux de transitions, ou encore la mise en œuvre d'une « trajectoire zéro déchets » incluse dans le programme local de prévention des déchets.

- Action 1.1 : Piloter une politique publique de transition
- Action 1.2 : Vers un fonctionnement communautaire plus sobre en déplacements
- Action 1.3 : Réduire l'empreinte écologique dans les bâtiments et les espaces publics
- Action 1.4 : Poursuivre la mise en œuvre de pratiques durables au sein de l'ensemble des services de la collectivité
- Action 1.5 : Anticiper l'évolution de la ressource en eau potable en quantité et en qualité

ACTION 1.1 : PILOTER UNE POLITIQUE PUBLIQUE DE TRANSITION

Contexte et références

La Communauté de Communes se veut être un modèle et un précurseur de la transition écologique et énergétique du territoire, pour cela il s'agit d'être porteur de démarches innovantes, respectueuses de l'environnement, sobres, d'une nouvelle économie durable, circulaire et inclusive. Pour cela plusieurs axes d'amélioration concernant la mobilité, et la consommation des bâtiments sont identifiés.

L'objectif pour la CCPN est de se positionner comme un exemple et un moteur de la transition vers de nouveaux comportements, de nouveaux modes de vie et de consommation pour impulser les changements innovants auprès des entreprises et des citoyens du territoire.

Référence SRADDET :	Objectif stratégique 2.3 – 43, 44	Lien avec d'autres documents	-	Lien avec d'autres actions du PCAET	1.2, 1.3
---------------------	-----------------------------------	------------------------------	---	-------------------------------------	----------

Descriptif

Gouvernance de la Transition Climatique et Énergétique du territoire :

L'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du PCAET sont portés par la commission Aménagement de l'Espace – PCAET qui traite par ailleurs les sujets du foncier, des paysages, de la biodiversité, et de l'urbanisme.

Les thèmes de l'Habitat, de la Mobilité, de l'Eau et des Déchets relèvent de commissions dédiées.

Les réflexions et travaux divers sont préparés au sein de groupes de travail existants (groupes PCAET, plateforme de rénovation énergétique, énergie...) ou à créer (agriculture, forêt...). Ces groupes intègrent au besoin des membres de plusieurs commissions pour assurer la transversalité des sujets, voire la société civile selon les besoins.

La cohérence des actions entre l'échelon communal et intercommunal est assurée de façon formelle par la représentation des communes au sein des différentes instances de la Communauté de communes. En parallèle, s'est mis en place un groupe de travail d'élus communaux, créé par et pour les communes, qui échangent de manière informelle expérimentations et actions diverses en visant une mutualisation des outils et la valorisation des retours d'expérience.

L'organisation de COPIL réguliers sur l'éco-exemplarité interne, intégrant l'organe Exécutif et l'ensemble des chefs de service, permettra de piloter une évolution des fonctionnements et comportements, homogène et partagée au sein de la collectivité.

En matière de ressources internes, le pilotage du PCAET et sa mise en œuvre vont s'appuyer sur :

- **Moyens humains :**
 - L'ensemble des services de la collectivité, dans leur champs d'attribution et de compétence respectifs, participent à la mise en œuvre du plan d'actions ;
 - Le PCAET est placé sous la direction de la responsable du service Urbanisme – Aménagement de l'espace qui participe à l'élaboration de la stratégie au côté des élus. Un chargé de mission Transition Climatique sera recruté pour mettre en œuvre le PCAET, dont accompagner la CCPN et les communes pour réduire les consommations d'énergie dans leurs infrastructures, développer les énergies renouvelables, construire et appliquer la future stratégie Patrimoine naturel, suivre la politique communautaire de rénovation de l'Habitat, [les politiques Mobilités et alimentaires de la collectivité].
- **Gestion des ressources humaines :** l'ensemble des agents de la CCPN et des élus vont devoir être accompagnés pour porter de façon pérenne l'exemplarité de la collectivité auprès de la population et acteurs du territoire. Cela passe par :
 - la **sensibilisation des élus et de leurs personnels communaux aux écogestes** ;

- la **poursuite de la formation des agents communautaires aux écogestes**, la mise en place de **relais au sein des différents sites et bâtiments**, et l'organisation d'animations régulières de sensibilisation : séminaires, défis internes déclinables par thématiques (mobilité, « 0 déchets », énergie...) ;
- la **sensibilisation des nouveaux agents dès leur arrivée** avec différentes pistes évoquées : respect des gestes éco-responsables intégré à la fiche de poste, définition d'objectifs de développement durable en entretien annuel, fourniture de kit écoresponsable (bouteille isotherme réutilisable, tote bag...)
- **Communication :**
 - La collectivité redéfinit sa **stratégie de communication globale** (bulletin intercommunal, site internet, réseaux sociaux, charte graphique...). Elle y intègre d'ores et déjà la nécessité de rendre visibles les enjeux de la transition climatique, d'informer la population des actions et démarches en lien avec le PCAET, de donner à voir ses propres mutations à valeur d'exemple, ainsi que les initiatives portées par le territoire.
 - L'**appui de cette stratégie sur l'ensemble des services de développement et à la population** de la Communauté de communes permettra de démultiplier les actions de sensibilisation thématiques auprès d'un large public à travers les domaines d'intervention de la collectivité : petite enfance, adolescents, espace de vie social, action culturelle...
 - Dans la continuité de la charte architecturale et paysagère, de celle sur les devantures et enseignes ou des guides créés par le service Déchets, la collectivité pourra créer des **cahiers de recommandations sur les actions à mener pour les porteurs de projet** sur la rénovation énergétique, l'économie de la ressource en eau, de l'énergie, le recyclage ou le réemploi...

Budget et financement de la transition :

- La mise en œuvre du PCAET implique de consacrer une part du budget communautaire au climat et à l'écologie. La collectivité devra engager la réflexion pour définir **l'outil budgétaire adapté au pilotage politique de ses actions « Climat »** et à l'arbitrage en faveur des plus vertueux.
- Par le volet financier, la collectivité peut encourager les initiatives et le déploiement d'actions portées par les acteurs du territoire : **budgets participatifs, financement participatifs...**

Documents de planification stratégiques :

- Outre le PCAET, le Pays de Nay est couvert par un **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**, document de planification de l'aménagement du territoire voté en 2019 pour une quinzaine d'année. Ce schéma constitue un cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'habitat, de déplacements, de développement commercial, d'organisation de l'espace, de biodiversité et de paysages... Ce document définit des orientations de développement durable qui trouvent leur traduction directe et opérationnelle dans le PCAET. La planification territoriale devra évoluer pour intégrer les principes de la loi Climat et Résilience et de « **l'Urbanisme frugal** », avec notamment pour objectif le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050.

Vigilances environnementales

-

Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2029	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES globales de respectivement 11,9% et 19,4% par rapport à 2014	-

2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES globales de respectivement 13,4% et 21,8% par rapport à 2014	-				
2050	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES globales de respectivement 43,2% et 70,2% par rapport à 2014	-				
Objectifs qualitatifs						
Montrer l’exemple auprès des habitants et des acteurs du territoire						
Pilotage						
Cible principale	Services communautaires, communes					
Pilote / maître d’ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Nay					
Partenaires	Communes					
Moyens humains	services Supports de la CCPN (Direction, RH, finances...) chargé de mission Transition Climatique ambassadeur Sobriété ou recours à des partenaires appui Communication CCPN					
Moyens techniques	outils d’analyse financière outils de communication : site internet, bulletin intercommunal, réseaux sociaux...					
Budget	Animations RH : 5 000 € Prestation communication : à chiffrer					
Financement mobilisable	- Fonds FEDER, FREDON, FARDA ; - Appel à candidature TEPOS « Accompagnement à l'amorçage d'une feuille de route relative à la transition écologique - SGREEN » par la Banque des territoires ;					
Lien de l’action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d’énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l’Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d’énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x			x		
Indicateurs de suivi						
Nombre de personnes touchées par les campagnes de sensibilisation "Climat Air Energie"				Volume consommables en fournitures administratives (k€)		Budget dédié aux actions de communication et sensibilisation (k€)

ACTION 1.2 : VERS UN FONCTIONNEMENT COMMUNAUTAIRE PLUS SOBRE EN DEPLACEMENTS

Contexte et références					
La Communauté de Communes se veut être un modèle et un précurseur de la transition écologique et énergétique du territoire, pour cela elle cherche à adopter un fonctionnement en adéquation avec les objectifs du PCAET et aux exigences demandées aux acteurs du territoire.					
Référence SRADDET :	Objectif stratégique 2.3 – 43, 44, 45	Lien avec d'autres documents	-	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 2.2, 2.3
Descriptif					
<u>Eviter la consommation de kilomètres et de carburant au sein de la collectivité</u> - Mise en place du télétravail au sein de la CCPN (voir <i>Action 2.1 : Rapprocher les habitants de l'emploi et des services</i>) Utilisation de la visio-conférence lorsque cela est possible - Former les agents/élus à l'écoconduite <u>Inciter aux pratiques alternatives à la voiture individuelle</u> Encourager la pratique du vélo dès lors que le territoire disposera d'un réseau cyclable sécurisé (le déploiement du schéma cyclable est initié) : - En mettant en place les équipements nécessaires à la pratique : garages à vélo protégés et sécurisés, points de recharges électriques sur les sites communaux et communautaires, acquisition à titre expérimental de 3 Vélos à Assistance Electrique (VAE) ; - Sensibilisation des agents et les élus à l'utilisation des modes doux : challenge de la mobilité de la collectivité, sorties sur le terrain pour sensibiliser au partage de l'espace avec les autres usagers de la route ; - Evaluer la possibilité de compensations financières pour les agents se déplaçant à vélo ou utilisant un abonnement aux transports en commun, d'aides à l'achat d'accessoires vélo (mise en sécurité / vêtements de pluie) ... - Pour plus d'informations sur le calendrier et les moyens employés, cf. Action 2.3 « Réduire la part de l'autosolisme en développant les mobilités douces » Encourager la pratique du covoiturage : organiser en interne le covoiturage des agents/élus lors des réunions ou de déplacements extérieurs significatifs <u>Soutenir le développement d'énergies de la mobilité durables</u> - Définir une stratégie de sortie des énergies fossiles de la flotte de véhicules communautaires : véhicules électriques, bioGNV... Les équipements de recharge seront déployés en conséquence. - Inciter à l'évolution des véhicules des prestataires lors du renouvellement des marchés publics : collectes diverses des déchets, portage des repas, transport à la demande...					
Vigilances environnementales					
-					

Objectifs chiffrés						
Echéances	Objectifs stratégiques			Objectifs opérationnels		
2029	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES globales de respectivement 11,9% et 19,4% par rapport à 2014			-		
2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES globales de respectivement 13,4% et 21,8% par rapport à 2014			-		
2050	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES globales de respectivement 43,2% et 70,2% par rapport à 2014			-		
Objectifs qualitatifs						
Montrer l’exemple auprès des habitants et des acteurs du territoire en matière de mobilité						
Pilotage						
Cible principale	Agents de la CCPN, élus					
Pilote / maître d’ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Nay					
Partenaires	Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, Départements 64 et 65					
Moyens humains	services Supports de la CCPN (RH, Moyens Généraux...) chargé de mission Transition Climatique chargé de mobilité cyclable					
Moyens techniques	Dispositifs de visioconférence dans les salles de réunion, caméras sur ordinateurs personnels					
Budget	Formations diverses : vélo, écoconduite : 5000 € Reste à chiffrer					
Financement mobilisable	MOBIL PRO de l’ADEME					
Lien de l’action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d’énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l’Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d’énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x	x	x			
Indicateurs de suivi						
Distance parcourue par les véhicules de la flotte (km)				Part des véhicules à motorisation alternative au sein de la flotte (%)		

ACTION 1.3 : REDUIRE L'EMPREINTE ECOLOGIQUE DANS LES BATIMENTS ET LES ESPACES PUBLICS

Contexte et références

Le secteur tertiaire a des émissions de GES égales à 9,4% du total des émissions de la CCPN, pour une part de la consommation énergétique de 6%. Agir sur le patrimoine bâti public permettra de réduire de manière importante ces consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre et ainsi de contribuer à l'atténuation des effets du changement climatique et de mettre en avant l'exemplarité de la collectivité.

En outre, les collectivités publiques dépensent entre 2 et 4% de leur budget de fonctionnement en dépenses énergétiques. Ce chiffre est en hausse et essentiellement dû au bâti. Selon le réseau AMORCE, cette consommation représente environ 2% de l'énergie finale consommée en France et contribue à émettre 12% des émissions nationales de gaz à effet de serre. Ainsi, la réduction de ces consommations est un réel enjeu financier pour les collectivités et un moyen d'action en faveur de la transition énergétique.

Plusieurs bâtiments communautaires ou communaux sont dotés de panneaux photovoltaïques ou de chauffage solaire sur toiture. La CCPN, ainsi que nombre de ses communes, adhère au Conseil en Energie Partagé de TE64 avec pour volonté politique d'engager une rénovation thermique et énergétique de son patrimoine.

Référence SRADDET :	Objectif stratégique 2.3 - 49	Lien avec d'autres documents	-	Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 2.5
---------------------	-------------------------------	------------------------------	---	-------------------------------------	------------

Descriptif

Réduire la facture énergétique de la collectivité :

- **Engager des rénovations exemplaires des bâtiments publics** : lancer un audit énergétique sur les bâtiments communautaires, en ciblant en priorité les bâtiments les plus énergivores, ceux soumis au décret Tertiaire et les crèches pour ce qui concerne la CCPN. Cet audit va permettre l'élaboration d'un diagnostic énergétique du patrimoine de la collectivité, ainsi que l'échange de conseils pour améliorer les performances énergétiques des bâtiments et réduire les consommations.
- **Mettre en place un dispositif de suivi des consommations et programmer un entretien plus régulier** et approfondi des bâtiments, dont notamment : passage systématique aux lampes à LED, mise en place d'interrupteurs temporisés à l'intérieur et à l'extérieur, extinction des enseignes lumineuses la nuit...
- **Prise en compte du confort d'été** au fur et mesure de la rénovation de bâtiments : isolation, aménagement de brise-soleil, installation de stores... mais aussi dans les abords des constructions : espaces végétalisés et arborés pour créer des îlots de fraîcheur.
- Formation d'une **personne référente sur l'utilisation du chauffage/climatisation** (programmation hiver/été, climatisation, chauffage, extinction en weekend, ...) pour l'ensemble de la collectivité
- Diffusion des bonnes **pratiques économes de flux au quotidien** : extinction des lumières, des appareils électroniques tels que les ordinateurs, fermeture des volets en hiver et en été, réglage pondéré des thermostats d'ambiance, remplacement systématique des lampes par des LED... Ces comportements réflexes seront entretenus par la formation aux éco-gestes (voir
- *Action 1.1 : Piloter une politique publique de transition).*
- **Mieux gérer l'éclairage des espaces publics communautaires** : la CCPN participe à l'opération pilote portée par le PM Pays de Béarn la « Nuit sous un autre jour » pour faire évoluer la gestion de l'éclairage nocturne sur le périmètre de ses zones d'activités. L'opportunité de mettre en place un « plan lumière » sur toute la collectivité pourra être évoquée.
- **Identifier le potentiel de développement d'énergie renouvelable** en lien avec le patrimoine de la Communauté de communes : photovoltaïque, énergie thermique solaire ou issue de la biomasse... L'évolution du dispositif de **chauffage de la piscine Nayéo** est en particulier évoquée dans le cadre de

l'étude pour l'implantation d'un **réseau de chaleur sur le secteur de la Monjoie à Nay**. La possibilité d'installations à énergie renouvelable thermique sera évaluée pour les futurs projets (aménagement de zone, bâtiments communaux et intercommunaux...). La collectivité adhère au **contrat de développement territorial ADEME/TE64** pour développer et porter les petits projets publics et privés (professionnels) au Fond Chaleur de l'ADEME (animateur de la COFOR à disposition des communes).

Adapter les choix de construction ou d'aménagement aux enjeux de la transition :

- **Désimperméabiliser les stationnements** à venir ou ceux qui seront rénovés, notamment dans les zones d'activités.
- **Favoriser l'utilisation du bois et des matériaux biosourcés dans le bâti public** (voir Action 4.3 : Augmenter le potentiel de séquestration carbone en favorisant l'usage des matériaux biosourcés dans la construction).

Vigilances environnementales

Vigilances quant à la dégradation de la qualité paysagère ou patrimoniale ; la production de déchets supplémentaires ; l'artificialisation d'espaces pour la réalisation d'installations EnR, la dégradation des milieux naturels et des continuités écologiques.

Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2029	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur tertiaire : -9,0% de consommation énergétique et -16,6% de GES	
2030	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur tertiaire : -13,5% de consommation énergétique et -25,1% de GES	
2050	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur tertiaire : -43,6% de consommation énergétique et -81,0% de GES	Remplacement de 100% des équipements de chauffage fonctionnant au fioul et 100% au gaz en biogaz en 2050

Objectifs qualitatifs

Montrer l'exemple auprès des habitants et des acteurs du territoire en matière de consommation énergétique des bâtiments

Pilotage

Cible principale	Agents et équipements communautaires
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Nay
Partenaires	Communes, CEP / TE 64, sociétés du bâtiment, PM Pays de Béarn, COFOR, ADEME, APGL64
Moyens humains	Services Supports de la CCPN : Moyens Généraux, Marchés publics Chargé de mission Transition climatique Appui technique Territoire d'Energie 64/COFOR
Moyens techniques	Dispositif de suivi des consommations en énergie, en eau... par bâtiment
Budget	Nayéo, évolution de la chaufferie : <i>en cours de chiffrage</i> Rénovation de l'éclairage public des zones d'activités : <i>étude en cours</i>
Financement mobilisable	Dispositif des <i>Certificats d'Economies d'Energie</i> , programme ACTEE <i>Fond Chaleur de l'ADEME dans le cadre du Contrat de Développement Territorial Béarn</i>

« Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics » par l'ADEME, MTE et Banque des territoires ; « Soutenir les projets Petites villes de demain » par la Banque des territoires ;						
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x	x				
Indicateurs de suivi						
Consommations d'énergies des bâtiments publics (MWh)				Part des surfaces de parking désimperméabilisés (%)		

ACTION 1.4 : POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DE PRATIQUES DURABLES AU SEIN DE L'ENSEMBLE DES SERVICES DE LA COLLECTIVITE

Contexte et références					
Le secteur tertiaire a des émissions de GES égales à 9,4% du total des émissions de la CCPN, pour une part de la consommation énergétique de 6%. Ces émissions sont en partie liées aux besoins en chauffage des entreprises mais aussi à leurs consommations électriques. Le numérique est en grande partie responsable de ces dernières et représente selon l'ARCEP 2,5% de l'empreinte carbone nationale. La CCPN cherche ainsi à sensibiliser des usagers du territoire sur la consommation énergétique et en particulier celle du numérique. La collectivité travaille régulièrement avec son encadrement sur des thématiques liées à la transition climatique (exemple : séminaire Cadres sur le « tout numérique »). Elle a organisé sur la période 2020-2021 la formation aux écogestes de la quasi-totalité de ses agents. De premières actions visibles et à valeur d'exemplarité ont été lancées : fabrication locale du chlore à Nayéo, remplacement de produits industriels par l'usage de nettoyeurs vapeur dans les crèches, rationalisation des impressions, composteur à déchets sur plusieurs sites, machine à café à grains et sans verres au siège, arrêt de l'emballage plastique pour les documents distribués à la population ... Ces pratiques demandent à être reproduites sur chaque site et consolidées dans le temps.					
Référence SRADDET :		Lien avec d'autres documents		Lien avec d'autres actions du PCAET	
Descriptif					
• Réduire les déchets ménagers de la collectivité, en déclinaison du PLPDMA (voir Action 2.6 : <i>Accompagner les citoyens et les acteurs économiques du territoire dans une démarche de réduction des déchets</i>) : réaliser un diagnostic des déchets par site et avoir des temps d'échanges réguliers entre services, généraliser l'installation de poubelles de tri adaptée à la nature des locaux et leur évacuation, sensibiliser au gaspillage alimentaire, faire participer la collectivité à des événements incitant au tri/réemploi/recyclage : « la semaine du réemploi », le « défi 0 déchets », ... • Intégrer la sobriété dans les pratiques numériques : si la collectivité privilégie aujourd'hui la dématérialisation des documents officiels (courriers, convocations, parapheurs électroniques...) ou du bulletin intercommunal, il s'agit toutefois de ne pas s'inscrire dans un fonctionnement gourmand en énergie et en ressources naturelles. La collectivité souhaite donc élaborer une stratégie numérique responsable pour tous les agents/élus avec, potentiellement : la généralisation du séminaire sur le « tout numérique » à tous les agents de la collectivité, l'identification d'un référent « bonnes pratiques numériques » pour la collectivité ... • Minimiser l'impact environnemental des achats : la collectivité se structure pour, d'une part, rationaliser les commandes en fonction des besoins de chaque service et, d'autre part, intégrer et généraliser de nouvelles clauses dans les marchés passés avec les fournisseurs. On pourra citer en exemple les critères suivants potentiels : réemploi ou recyclage (déblais de chantier, consommables en fin de vie, téléphones reconditionnés), rationalisation de l'emballage des repas du service de portage, l'utilisation de mobilier de seconde main avec l'arrivée d'une ressourcerie ... Dans les communes, on peut citer la mise en place de cahiers des charges à destination des instituteurs, orientés vers des catalogues vertueux pour les achats de rentrée. • Favoriser une alimentation locale et de saison : la CCPN fournit des repas portés à domicile ou au sein des crèches, et peut être amenée à mettre en place de la restauration lors d'organisation d'événements. Lors des renouvellements de contrats ou la passation de marchés publics, des clauses seront insérées pour favoriser les cycles-courts, avec des produits régionaux et de saison. Une réflexion est engagée, en					

partenariat avec le pôle métropolitain Pays de Béarn, pour structurer la filière alimentaire locale, dont la réponse aux besoins des collectivités locales.

- Un **entretien des espaces verts rationalisé et économe** :
 - Coordonner la gestion des espaces verts au sein d'un même service pour mutualiser moyens, pratiques et expérimentations.
 - Déployer les bonnes pratiques sur l'ensemble des sites : plantation d'essences peu exigeantes en eau et en entretien, gestion différenciée, mulching, etc.
 - S'équiper pour le broyage des végétaux : le broyat pourra être réutilisé pour les composteurs, notamment les équipements collectifs installés par la CCPN dans les quartiers denses ou en pied d'immeuble.

Vigilances environnementales

-

Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2029	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES globales de respectivement 11,9% et 19,4% par rapport à 2014	Au moins un critère environnemental par marché public
2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES globales de respectivement 13,4% et 21,8% par rapport à 2014	
2050	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES globales de respectivement 43,2% et 70,2% par rapport à 2014	100% des usagers du territoire sensibilisés

Objectifs qualitatifs

Montrer l'exemple auprès des habitants et des acteurs du territoire en matière d'achats, de déchets, d'alimentation et d'utilisation du numérique

Pilotage

Cible principale	Agents communautaires, élus
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Nay
Partenaires	PM Pays de Béarn (alimentation)
Moyens humains	Services Supports de la CCPN : Marchés publics, Moyens généraux, Informatique Chargé de mission Transition climatique Ambassadeur Déchets Ambassadeur Sobriété en interne ou partenaire
Moyens techniques	Matériel adapté pour l'évolution des pratiques : poubelles, matériel d'entretien des espaces verts, etc.
Budget	—
Financement mobilisable	—

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x					
Indicateurs de suivi						
Poids des déchets ménagers de la collectivité (tonnes)				Part des produits issus de circuits courts ou locaux dans la restauration collective (%)		

ACTION 1.5 : ANTICIPER L'EVOLUTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE EN QUANTITE ET EN QUALITE

Contexte et références

Le Plan Climat Air Energie Territorial est la ligne directrice du territoire en matière d'adaptation au changement climatique, où le sujet de la ressource en eau est un enjeu important au vu des évolutions climatiques attendues. Si d'autres politiques et documents agissent également sur cette thématique, cette action a pour objectif d'encourager la prise en compte du changement climatique dans les réflexions sur la ressource en eau, en particulier dans les usages qui en sont fait et sur le besoin de préserver la qualité et la quantité de la ressource en eau.

En termes de gestion, la collectivité a déjà mis en place de nombreuses actions : abaissement de la pression pour éviter le gaspillage de l'eau (fuites) ; changement de la totalité des compteurs lors des interventions chez les particuliers ; mise en place de la télégestion/de réservoirs ; augmentation du prix de l'eau sur le territoire ; mise en place d'un SIG (système d'information géographique) pour surveiller les puisards et mieux les entretenir. Au niveau des ouvrages, la collectivité a déjà modernisé les stations d'épuration : elles sont toutes conformes. Certaines stations d'épuration (STEP) sont interconnectées entre-elles pour faire face aux effets néfastes d'éventuelles inondations.

En termes d'exemplarité, la collectivité a sensibilisé les élus communautaires à l'importance de mettre aux normes les STEP en leur faisant visiter un ouvrage ancien, et un moderne ; elle sensibilise également les élus communaux à avoir un diamètre de conduite particulier pour la défense à incendie et à faire des réserves d'eau. Dans sa gestion quotidienne, la collectivité poursuit les actions de sécurisation pour l'alimentation et la production en eau potable, ainsi que l'amélioration du taux de conformité sur l'assainissement non collectif et collectif.

Référence SRADDET :	Objectif stratégique 2.2 - 38	Lien avec d'autres documents	-	Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 2.7
---------------------	----------------------------------	------------------------------	---	-------------------------------------	------------

Descriptif

Gouvernance :

- **Prévoir un dispositif d'évaluation régulier de la politique de l'eau** (ex : conférence de l'eau, réunion élus...) qui sera en lien avec les actions du plan climat et l'évaluation de ce plan.
- **Mise en place d'un groupe de travail d'élus pour étudier la faisabilité d'une mise en place d'un tarif progressif de l'eau**
- Développer une **ingénierie interne et de l'animation entre les différents services CCPN** pour permettre de la transversalité (regard d'expert).
- **S'inscrire dans les réflexions de l'étude d'opportunité pour un outil de gestion intégrée du bassin du gave de Pau** menées par le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves (PLVG), le Syndicat mixte du bassin du gave de Pau (SMBGP) et l'Institution Adour, sous l'impulsion de l'agence de l'eau Adour Garonne.

Coopération avec les communes et autres territoires :

- Déployer les **actions de sensibilisation à la sobriété** définies pour le Grand Public (voir Action 2.7 : *Anticiper l'évolution de la ressource en eau en quantité et en qualité en agissant sur les usages pour réduire le besoin*) **auprès des élus communaux, ainsi qu'auprès des agents de la CCPN et des communes.**
- **Promouvoir les initiatives communales de récupération de l'eau de pluie** dans des cuves mobiles pour l'arrosage des espaces verts. Prioriser la récupération de l'eau sur les bâtiments communaux avec grande toiture (ex : salle des fêtes, gymnase, ...).
- **Encourager** les collectivités à stocker les eaux de ruissellement dans la nappe par infiltration directe (via le réaménagement des espaces publics, des fossés, des haies, ...).
- A l'avenir, la collectivité souhaiterait également **réfléchir à des interconnexions entre les systèmes d'eau potable du territoire et ceux des territoires voisins** pour pouvoir sécuriser son approvisionnement.

Adaptation au changement climatique :

- La collectivité souhaite engager la réflexion sur le traitement tertiaire des eaux usées, plus efficace et moins onéreux sur le long terme, ainsi que sur le potentiel énergétique des boues de station d'épuration. Pour aller plus loin dans le domaine de la gestion, la collectivité souhaite répondre à un appel à projet concernant la réutilisation des eaux usées : de nombreuses réflexions et nouvelles actions pourraient y être associées comme l'hydrocurage des réseaux ou l'arrosage communal, la réutilisation des eaux épurées en agriculture...

Vigilances environnementales

-

Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2029	Pas d'objectif chiffré pour cette action	2024 : Travail d'un bureau d'études pour définir tous les profils de consommation et travailler sur les différents scénarios Novembre 2024 : Validation politique 2025 : Mise en œuvre de la tarification progressive
2030	Pas d'objectif chiffré pour cette action	-
2050	Pas d'objectif chiffré pour cette action	-

Objectifs qualitatifs

Montrer l'exemple auprès des habitants et des acteurs du territoire en matière de gestion de l'eau potable

Pilotage

Cible principale	Tous les usagers du territoire
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Nay
Partenaires	Communes, Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, AEAG
Moyens humains	Direction service de l'eau ambassadeur de l'Eau ou recours à des prestataires externes
Moyens techniques	—
Budget	—
Financement mobilisable	Appel à projets « <i>EC'EAU (économie circulaire de l'Eau)</i> » par les Régions Nouvelle-Aquitaine / Occitanie / AEAG « <i>Aménager l'espace pour réduire les pollutions agricoles</i> » et « <i>Accompagner les économies d'eau et la gestion des prélèvements en agriculture</i> » par l'Agence de l'Eau de l'Adour-Garonne (financement entre 30 et 50%) ;

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
				x		
Indicateurs de suivi						
Qualité de l'eau potable distribuée						

AXE 2 – Adapter nos comportements afin de préserver nos ressources

Le Plan Climat Air Energie Territorial, dans le cadre du principe « Eviter - Réduire- Compenser » vise tout autant l'efficacité que la sobriété énergétique. Alors que la première renvoie à une notion de performance et donc de technique ; la seconde renvoie aux actions basées sur les évolutions de comportement ou les façons de procéder au sein des activités du territoire permettant de limiter les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre.

Ce second axe porte des actions d'amélioration sur ces deux aspects, complémentaires, permettant d'engager le territoire vers une meilleure maîtrise de ses besoins énergétiques et une optimisation des usages qui y sont liés.

- Action 2.1 : Rapprocher les habitants de l'emploi et des services
- Action 2.2 : Augmenter la fréquentation des transports en commun
- Action 2.3 : Réduire la part de l'autosolisme en développant les mobilités douces
- Action 2.4 : Aménager les conditions d'une mobilité partagée
- Action 2.5 : Réduire la consommation énergétique dans les bâtiments
- Action 2.6 : Accompagner les citoyens et les acteurs économiques du territoire dans une démarche de réduction des déchets
- Action 2.7 : Anticiper l'évolution de la ressource en eau en quantité et en qualité en agissant sur les usages pour réduire le besoin
- Action 2.8 : Sensibiliser les citoyens et les acteurs économiques pour des comportements plus sobres

ACTION 2.1 : RAPPROCHER LES HABITANTS DE L'EMPLOI ET DES SERVICES

Contexte et références

Un des premiers leviers pour agir sur la réduction des distances parcourues en voiture individuelle, est d'éviter les déplacements qui peuvent l'être, et notamment de réduire les distances parcourues par les habitants du territoire pour l'accès à l'emploi et aux services.

Concernant les déplacements professionnels, la crise sanitaire du COVID19 a permis de faire évoluer les mentalités et préjugés sur le **télétravail** en prouvant qu'en organisant et cadrant bien cette pratique, elle est une alternative possible. De plus en plus d'entreprises l'introduisent dans leur modèle de gestion du personnel. La CCPN s'inscrit dans cette démarche. L'aménagement numérique du territoire avec la fibre optique est en cours de finalisation, ce qui permettra d'améliorer la performance du réseau et lèvera ce frein technologique.

Le télétravail se pratique à domicile ou dans des **tiers-lieux**, locaux et ensemble de services à disposition des habitants qui le souhaitent. Des projets, plus ou moins avancés, sont prévus dans des communes du territoire.

Le SCoT du Pays de Nay prévoit le maintien et le développement de l'offre d'équipements et services de santé, sociaux et d'éducation, une réponse au déficit d'équipements culturels et le maintien des services publics en milieu rural.

Le **maintien ou la création de ces services** contribue à réduire les déplacements vers les grosses agglomérations de Pau, Tarbes ou Lourdes. Ainsi, sur le Pays de Nay, les habitants bénéficient d'une Maison France Services labellisée, d'une antenne de la Trésorerie, d'un réseau de praticiens médicaux et paramédicaux..., ainsi que d'un dispositif de soutien de ces activités afin de leur conserver leur attractivité en zone rurale (plateforme alternative d'innovation santé PAÏS pour optimiser la gestion des périodes de gardes). Un centre culturel est en construction.

Le déploiement national du recours aux **services dématérialisés** contribue à cette réduction des flux.

Référence SRADDET :	Objectif stratégique 3.4 - 80	Lien avec d'autres documents	-	Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 2.3
---------------------	----------------------------------	------------------------------------	---	---	------------

Descriptif

- **Créer les conditions favorables pour inciter à la pratique du télétravail :**
 - Terminer l'aménagement numérique du territoire ;
 - La CCPN, une collectivité qui montre l'exemple. La collectivité a engagé la réflexion pour mettre en œuvre cette pratique au sein de ses services, sur la base du volontariat ;
 - Créer des espaces de travail partagés : plusieurs projets sont évoqués à ce jour sur le territoire : Nay (centre culturel, Gibert), Lestelle-Bétharram, Bordes, Aéropolis (tiers-lieu industriel - Technocentre, voir *Action 2.8 : Sensibiliser les citoyens et les acteurs économiques pour des comportements plus sobres*)...
- **Maintenir les services locaux sur le territoire :** sur le Pays de Nay, les habitants bénéficient d'une Maison France Services labellisée, d'une antenne du Trésor Public, de bureaux et points de contact La Poste, d'un réseau de praticiens médicaux et paramédicaux..., ainsi que d'un dispositif de soutien de ces activités afin de leur conserver leur attractivité en zone rurale (plateforme alternative d'innovation santé PAÏS pour optimiser la gestion des périodes de gardes). Un centre culturel est en construction.
- **Encourager le recours aux services dématérialisés :** bien que le numérique nous accompagne au quotidien, les citoyens ne sont pas encore tous égaux sur ce sujet. Ainsi, il est important de faciliter l'accès à un ordinateur pour ceux qui n'ont pas les moyens, ou la nécessité, d'avoir un poste dans leur habitation mais également de former les publics en difficulté vis-à-vis de l'informatique.
 - Réduire la fracture numérique en facilitant l'accès à un ordinateur : maison France Services, Espace de Vie Sociale à Nay...
 - Formations pour des publics en difficultés animées par la Fibre 64 dans le cadre du projet « Réseau d'Inclusion Numérique » à l'Espace de Vie Sociale de la CCPN, ainsi que dans les communes qui en font la demande.

Vigilances environnementales						
Vigilances quant à la dégradation de la qualité paysagère ou patrimoniale ; la production de déchets supplémentaires ; l’artificialisation d’espaces pour la réalisation d’infrastructures, la dégradation des milieux naturels et des continuités écologiques.						
Objectifs chiffrés						
Echéances	Objectifs stratégiques			Objectifs opérationnels		
2029	Contribution à l’atteinte des objectifs du secteur des Transports routiers : -9% de consommation d’énergie et -9% de GES			Aménagement numérique du territoire réalisé		
2030	Contribution à l’atteinte des objectifs du secteur des Transports routiers : -13,5% de consommation d’énergie et -21,8% de GES					
2050	Contribution à l’atteinte des objectifs du secteur des Transports routiers : -43,5% de consommation d’énergie et -70,2% de GES			Baisse des distances parcourues (-20% en 2050) en favorisant le développement du télétravail		
Objectifs qualitatifs						
Repenser l’aménagement du territoire pour réduire les distances parcourues entre le lieu de domicile et le lieu de travail des habitants						
Pilotage						
Cible principale	Citoyens, élus, acteurs professionnels...					
Pilote / maître d’ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Nay					
Partenaires	Communes, Départements 64 et 65, la Fibre64, entreprises, chambres de commerce et de l’industrie, chambre de métiers et de l’artisanat, Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie					
Moyens humains	Service Développement Economique					
Moyens techniques	CCPN, télétravail : équipement informatique des télétravailleurs					
Budget	Mise en place du télétravail CCPN : 5 k€ Création d’un Technocentre CCPN : 4,5 M€					
Financement mobilisable	Technocentre : « Soutien aux projets innovants » de Région NA / Aide à l’Immobilier du Département 64 / DETR « Aider citoyens et collaborateurs à chiffrer les avantages du télétravail en termes d’émissions CO2 et de temps gagné » par Datagir (ADEME) ; « Soutenir les projets Petites villes de demain » par la Banque des territoires ;					
Lien de l’action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d’énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l’Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d’énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
	x		x			

Indicateurs de suivi	
Nombre d'agents territoriaux en télétravail	Nombre de tiers-lieux créés

ACTION 2.2 : AUGMENTER LA FREQUENTATION DES TRANSPORTS EN COMMUN

Contexte et références

Le territoire du Pays de Nay présente la particularité, contrairement à la majorité des territoires ruraux proches des pôles urbains, de connaître des migrations pendulaires importantes à la fois en sorties et en entrées. Cela s'explique par la proximité de l'agglomération paloise et par la présence sur le territoire de l'usine Safran, qui est l'un des plus gros employeurs de la région. La voie rapide connaît un trafic très important, avec une fréquentation de 11 000 à 16 000 véhicules par jour entre Nay et Pau.

L'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) locale pour le Pays de Nay est la Région Nouvelle-Aquitaine. C'est dans ce cadre que le territoire bénéficie d'un service de transport scolaire, d'une desserte ferroviaire régionale, de lignes de bus interurbaines et d'un service de transport à la demande en place depuis 2013 (compétence déléguée à la CCPN). Il appartient à l'AOM de mettre en place les services relatifs aux mobilités qui vont concourir à réduire la place de la voiture individuelle.

Le Pays de Nay s'est saisi de la question des transports en commun à travers sa compétence aménagement pour, dans le cadre du contrat d'axe ferroviaire signé en 2013 avec la Région, rénover la gare de Coarraze et la halte de Montaut.

Le SCoT affiche une volonté marquée de mettre en œuvre l'intermodalité entre les différents modes de transport et les modes actifs du déplacement.

Lors de l'installation du mandat communautaire 2020-2026 de la CCPN une vice-présidence et une commission dédiées aux Mobilités ont spécifiquement été créées, actant ainsi la volonté de la collectivité d'investir le sujet, notamment pour amplifier l'usage des transports en commun.

Référence SRADDET :	Objectif stratégique 1.4 - 22	Lien avec d'autres documents	-	Lien avec d'autres actions du PCAET	-
---------------------	----------------------------------	------------------------------------	---	---	---

Descriptif

- **Poursuivre le service de transport à la demande (TAD).** La CCPN a mis en place en 2013, en partenariat avec la Région Nouvelle Aquitaine, un service de transport à la demande dénommé « Le Petit Bus » sur les 29 communes de la Communauté. Sa fréquentation connaît une dynamique de croissance (2 bus de 9 places, 34 000 km en charge et 7 400 trajets en 2019). Il s'agit ici de continuer à en assurer sa promotion auprès des publics visés que sont nos jeunes et nos personnes âgées. La Communauté fera appel à ses outils de communication habituels (flyers, site internet, bulletin intercommunal, présence d'informations dans les principaux sites de la CCPN, dans les communes et auprès des organismes médico-sociaux du territoire, lors de manifestations...)
- **Améliorer l'offre de cadencement des cars en interurbain, étudier l'opportunité d'étendre le TAD hors territoire :** le barreau Pau-Nay est un tronçon majeur dans les déplacements en transports en commun à l'échelle Béarn. 2 lignes de cars interurbaines irriguent le territoire : n°804- Bruges-Pau et n°805- Lourdes-Pau. Ces trajets, qui présentent un bon niveau d'attractivité, pourraient voir leurs performances s'accroître avec un meilleur cadencement. Les discussions doivent être engagées avec, potentiellement autour de la table : les régions Nouvelle-Aquitaine (AOM local) et Occitanie, le syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, le pôle métropolitain du Pays de Béarn, le syndicat mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités, les autres EPCI du Béarn, dans un cadre opérationnel qui reste à définir (contrat opérationnel de mobilité, commission locale de mobilité...).
- **Créer une halte ferroviaire à Bordes :** En 2013, un contrat d'axe ferroviaire du Béarn est signé avec la Région. Si 2 opérations ont été réalisées à ce jour (rénovation de la gare de Coarraze-Nay et de la halte de Montaut-Bétharram), 2 autres chantiers sont en attente : la création de la halte de Bordes et l'augmentation des cadencements, notamment aux heures de pointe. La halte de Bordes permettrait de desservir le parc

d'activités Aéropolis, dont le site SAFRAN (2 400 salariés), et la ZAE Clément Ader. Les études de faisabilité doivent être lancées.

- **Améliorer les cadencements ferroviaires** : la Région Nouvelle-Aquitaine et la SNCF travaillent sur l'amélioration des cadencements sur la ligne Pau-Tarbes. La halte d'Assat devrait bénéficier d'autant d'arrêts de la ligne régionale que la gare de Coarraze.
- **Développer l'intermodalité sur des lieux stratégiques** : le Contrat d'axe ferroviaire Béarn prévoit la réalisation de Pôles d'échanges multimodaux à la gare de Coarraze pour permettre aux voyageurs en train de pouvoir compléter leur parcours. Le site met aujourd'hui en relation le ferroviaire, les cars de l'interurbain et le Transport à la demande. Le déploiement du schéma de mobilité cyclable et la mise en liaison piétonne de la plateforme ferroviaire avec le projet d'aire de covoiturage sur le secteur Monplaisir, à l'est de la gare de Coarraze, devraient compléter l'offre.
Des solutions de mobilité intégrée et de tarification multimodale seront à étudier, probablement à une échelle dépassant le périmètre du Pays de Nay.
- **Plan de mobilité entreprises SAFIR** : Safran Helicopter Engines et son CE ont souhaité améliorer l'offre de transport alternatif à l'autosolisme pour les trajets domicile - site de Bordes des personnels. Une nouvelle solution de transports flexible, dynamique et multimodale à destination des personnels autorisés a été déployée (réseau de cars de type lignes Fixes et Transport à la demande, Mobilités Alternatives, application numérique intégrée). Dans un premier temps, le service est gratuitement mis à disposition des autres sociétés du parc d'activités économique communautaire Aéropolis pour améliorer les synergies inter-entreprises et décroiser les structures. Il sera étudié un principe de participation et de cogestion de l'activité (création d'une entité de gestion des moyens mutualisés de la zone Aéropolis).

Vigilances environnementales

Vigilances quant à la dégradation de la qualité paysagère ou patrimoniale ; la production de déchets supplémentaires ; l'artificialisation d'espaces pour la réalisation d'infrastructures, la dégradation des milieux naturels et des continuités écologiques.

Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2029	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur des Transports routiers : -9% de consommation d'énergie et -9% de GES	Report modal de 4 % des trajets initiaux en voitures vers les transports en commun
2030	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur des Transports routiers : -13,5% de consommation d'énergie et -21,79% de GES	Réalisation de la halte ferroviaire de Bordes Report modal de 5 % des trajets initiaux en voitures vers les transports en commun
2050	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur des Transports routiers : -43,5% de consommation d'énergie et -70,2% de GES	Report modal de 20 % des trajets initiaux en voitures vers les transports en commun

Objectifs qualitatifs

Réduire la part de la voiture individuelle dans les déplacements et favoriser l'intermodalité
Réduire les émissions de polluants atmosphériques

Pilotage

Cible principale	Citoyens, salariés des pôles d'emploi du territoire, élus, ...
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Nay, SNCF, Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, SAFRAN

Partenaires	Communes, régions Nouvelle-Aquitaine (AOM local) et Occitanie, le syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, le pôle métropolitain du Pays de Béarn, le syndicat mixte Pau Béarn Mobilités, les autres EPCI du Béarn, SNCF, Banque des territoires					
Moyens humains	Direction service Aménagement de l’espace Chargé de mission Transition Climatique Service Vie associative - service aux personnes					
Moyens techniques	Renouvellement de la flotte de minibus du TAD à prévoir					
Budget	- TAD : 190 k€ dont 100 k€ à la charge de la CCPN (RNA : 80 k€, usagers : 12 k€). Renouvellement des 2 bus à prévoir : environ 80 k€ - Participation à la halte ferroviaire de Bordes : études avant-projet : 427 k€, travaux : 4 000 k€ - Etude liaison piétonne vers plateforme SNCF de Coarraze-Nay : 15 k€ - Budget Safir : aménagements infrastructures : 200 k€ / fonctionnement annuel Services transport : 1 450 k€ + ouverture à l’ensemble des salariés Aéropolis : + 20 k€ /an (moyens + billettique)					
Financement mobilisable	« Financer le développement du réseau ferroviaire local » par la Banque des territoires ; Ministère de la Transition Ecologique (MTE)					
Lien de l’action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d’énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l’Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d’énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x			
Indicateurs de suivi						
Nombre d’utilisateurs des lignes ferroviaires		Nombre d’utilisateurs des lignes de car		Trajets annuels TAD		

ACTION 2.3 : REDUIRE LA PART DE L'AUTOSOLISME EN DEVELOPPANT LES MOBILITES DOUCES

Contexte et références

Les circulations douces permettent de répondre aux nécessités de déplacements personnels, professionnels et scolaires. Le PCAET a pour objectif de développer la pratique du vélo et de la marche à pied dans les déplacements du quotidien, en particulier sur les petits trajets.

La communauté de communes du Pays de Nay s'est engagée dès 2011 dans le déploiement d'infrastructures cyclables (vélo-route nationale 81 en partenariat avec le conseil départemental des Pyrénées Atlantiques, circuits VTC et VTT du Plan local de randonnées construits à partir et autour de la vélo-route). Des circuits de découverte de l'offre touristique locale à vélo sont disponibles auprès de l'office de tourisme. Un schéma directeur cyclable pour les **déplacements du quotidien** est également en cours d'élaboration. Il doit aujourd'hui entrer en phase opérationnelle.

La vélo-route 81 qui traverse le territoire rejoint désormais les Hautes-Pyrénées et laisse entrevoir des perspectives de séjours en itinérance. Certains points sont encore à optimiser pour garantir des déplacements sécurisés.

De même, la pratique cyclo-touristique observée localement offre des circuits sur route entre le Pays de Nay et la Vallée d'Ossau. Également, le col du Soulor à l'extrémité sud du Pays de Nay, se trouve sur la Route des cols, itinéraire cyclosporitif internationalement connu par l'intermédiaire du Tour de France.

Enfin, l'office de tourisme communautaire communique depuis quelques années sur le concept de **destination pour des « vacances en mode zéro voiture »**. Il s'engage désormais dans un partenariat avec l'Agence de Développement touristique des Pyrénées-Atlantiques pour accompagner la labellisation et la qualification des prestations touristiques par le biais de la marque nationale Accueil Vélo.

Référence SRADDET :	Objectif stratégique 3.3 - 75	Lien avec d'autres documents	Plan Avenir Montagne	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 1.2, 2.1, 3.3
---------------------	----------------------------------	------------------------------------	-------------------------	---	--------------------------

Descriptif

- **Terminer l'aménagement de la véloroute V81** : un tronçon manque pour assurer la continuité de la traversée du Pays de Nay par cet itinéraire. L'aménagement du linéaire en 2015 avait été interrompu en rive gauche du Gave de Pau entre le pont d'Assat et Baliros en raison d'incertitudes d'inondation des tracés envisagés. Le dossier peut aujourd'hui est relancé.
- **Déployer le Schéma Cyclable du Pays de Nay** : un réseau maillant le territoire et permettant l'accès à vélo aux commerces et services du territoire, pour éviter les déplacements courts en véhicule personnel. Le déploiement du Schéma a été initié. Le réseau est d'abord déployé sur la zone géographique du territoire favorisant l'utilisation spontanée du vélo pour les déplacements du quotidien (proche et plat). Il sera dans un second temps étendu à une zone géographique moins spontanée pour les usagers (piémont), mais ramenant vers les axes principaux et les services et polarités sur le territoire. Il prend en compte les projets communaux pour assurer une continuité dans la traversée des bourgs. La mise en œuvre du schéma équipera le territoire d'environ 50 kilomètres de cheminements cyclables sécurisés, en plus du tracé de la véloroute et de ceux réalisés par les communes.
Les aménagements incluent le déploiement d'équipements connexes : éco-compteurs, stationnements sécurisés adaptés aux usages, stations de réparation, bornes de recharge électrique, aménagements végétaux (mesures compensatoires).
- **Aménager une mobilité douce sécurisée à l'intérieur des villages** : simultanément au déploiement d'un réseau structurant cyclable à l'échelle du Pays de Nay, les communes aménagent leurs propres espaces publics pour encourager la réappropriation des centres de villages par les habitants et leur revitalisation.
- **Structurer l'offre cyclo-touristique par une mise en relation avec les territoires voisins** dans un projet collaboratif d'interconnexion, notamment avec la CC Vallée d'Ossau : sécurisation d'une liaison cyclo-

touristique sur route entre Lestelle-Bétharram / Igon et la Vallée d'Ossau (plusieurs cols mythiques du Tour de France tels que l'Aubisque et le Soulor), ainsi qu'une liaison depuis la V81 jusqu'à la route des cols au Soulor, via Asson et la vallée de l'Ouzom.

Dès lors que le territoire sera équipé d'infrastructures cyclables sécurisées, différentes actions incitatives à la pratique du vélo pourront être envisagées, en lien avec l'AOM et le Département :

- Communication sur les avantages des mobilités douces (prix bas, amélioration de la santé)
 - (Ré)apprendre à faire du vélo : formations à la pratique, ateliers de réparation de vélo
 - Animations de type « journée sans voiture »
 - Etudier l'intérêt de mise en place d'incitations financières à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE)
 - Mise à disposition des vélos en libre-service
 - Adaptation des transports en commun (cars / trains) pour qu'ils puissent accueillir des vélos (exemple existant : portes-vélos sur les bus SAFIR)
 - Plan de Déplacements Etablissements Scolaires
 - Plan de déplacement entreprises, dont administrations
- **Plan de mobilité entreprises SAFIR** : Safran Helicopter Engines et son CE ont souhaité améliorer l'offre de transport alternatif à l'autosolisme pour les trajets domicile - site de Bordes des personnels. L'entreprise propose aux salariés d'emprunter sans contrepartie financière un Vélo à Assistance Electrique à partir de l'application SAFIR. Les employés ont par ailleurs accès à des achats groupés de VAE. Les infrastructures du site ont été aménagées en conséquence : bornes de réparation Vélo, emplacements dédiés Vélos à Assistance Electrique, vestiaires etc.
 - **Multiplier les expérimentations de type Vélobus et Carapatte dans les communes** : apprentissage dès le plus jeune âge, sur les trajets domicile-école. Un référent prend en charge les enfants à vélo ou à pied. C'est aussi un enjeu de santé publique, avec une pratique physique quotidienne et la lutte contre la sédentarité.
 - **Améliorer le partage des axes de déplacements** avec les engins agricoles (cf travail réalisé lors de la Conférence Agricole de mars 2022).

Vigilances environnementales

Vigilances quant à la dégradation de la qualité paysagère ou patrimoniale ; la production de déchets supplémentaires ; l'artificialisation d'espaces pour la réalisation d'infrastructures, la dégradation des milieux naturels et des continuités écologiques.

Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2029	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur des Transports routiers : -9% de consommation d'énergie et -9% de GES	Réalisation de l'ensemble des infrastructures cyclables envisagées Report de 4% des trajets initiaux en voiture vers les modes actifs
2030	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur des Transports routiers : -13,5% de consommation d'énergie et -21,8% de GES	Report de 5% des trajets initiaux en voiture vers les modes actifs
2050	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur des Transports routiers : -43,5% de consommation d'énergie et -70,2% de GES	Report de 20% des trajets initiaux en voiture vers les modes actifs

Objectifs qualitatifs

Réduire la part de la voiture individuelle dans les déplacements et favoriser les modes actifs
Réduire les émissions de polluants atmosphériques

Pilotage						
Cible principale	Tous les usagers du territoire, touristes					
Pilote / maître d’ouvrage	Départements 64 et 65, Communauté de Communes du Pays de Nay, communes					
Partenaires	Communes, CC Vallée d’Ossau, Département, Région, APGL... Associations d’usagers vélos, clubs cyclistes et cyclo-touristiques					
Moyens humains	Chargé de mission Mobilité cyclable Office de tourisme					
Moyens techniques	véhicule					
Budget	- Tronçons V81 Narcastet-Baliros, et tronçon Igon-Asson pour liaison route des Cols : en cours de chiffrage par le Département - Schéma cyclable du Pays de Nay : environ 5 700 k€ hors aménagement du pont d’Assat, traversée de la RD938 à hauteur de Beuste et Lagos, et tronçon Igon-Asson - Etude pour la sécurisation D35 pour relier la vallée d’Ossau : à chiffrer - Equipements cyclables annexes : à chiffrer					
Financement mobilisable	En fonctionnement : <i>AMI « Territoire de mobilités durables »</i> par France Mobilités – ADEME ; <i>AMI « A VELO 2 »</i> par France Mobilités – ADEME. Sur la période 2021-2024, le programme AVELO 2 a comme objectif d’accompagner les territoires dans la définition, l’expérimentation et l’animation de leurs politiques cyclables pour développer l’usage du vélo comme mode de déplacement au quotidien.					
	En investissement : <i>Fonds de mobilité active relatif aux aménagements Cyclables</i> (Etat). Cet appel à projets national porté par le Ministère de transition écologique vise à soutenir financièrement les maîtres d’ouvrage dans la réalisation d’itinéraires cyclables sécurisés et la résorption de discontinuités d’itinéraires sur leurs territoires <i>AAP départemental « Politique cyclable des territoires »</i> Cet appel à projets vient en complément de la dotation de soutien à l’investissement Local (DSIL). En effet, celle-ci peut notamment financer des aménagements cyclables non éligibles à l'appel à projets ou les cofinancer lorsqu’ils sont particulièrement structurants.					
Lien de l’action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d’énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l’Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d’énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x			
Indicateurs de suivi						
Nombre de communes ayant adopté le Carapatte et le Vélobus		Nombre de passages vélo sur points stratégiques (écompteurs)		Nombre d’établissements touristiques labellisés Accueil Vélo		Linéaire de cheminements cyclables sécurisés

ACTION 2.4 : AMENAGER LES CONDITIONS D'UNE MOBILITE PARTAGEE

Contexte et références

Pour rappel, le transport routier est le premier poste de consommations énergétiques (33,2% des consommations) et le second poste d'émission de GES (28,7% des émissions de GES), cela en fait un des enjeux majeurs et un axe prioritaire de notre PCAET. Une des pistes pour réduire les distances parcourues sur le territoire est d'organiser une mobilité partagée qui permettra de réduire autant que faire se peut les déplacements individuels véhiculés.

Les flux de déplacements en Pays de Nay sont principalement organisés vers Pau, via Bordes, avec une distance qui rend pertinent le covoiturage (Nay - Pau 20 km). Les flux convergent vers le fond de vallée et s'y concentrent. Le covoiturage apparait comme une solution complémentaire là où il n'y a pas de transports en commun ou en renfort de services.

Il appartient à l'autorité organisatrice de la mobilité (Région Nouvelle-Aquitaine) de mettre en place les services relatifs aux mobilités partagées. Toutefois, le Pays de Nay peut concourir au développement de ces mobilités en aménageant le territoire et en donnant de la visibilité aux pratiques de covoiturage ou d'auto-stop. À ce titre, on peut rappeler que le SCoT du Pays de Nay prévoit de déployer des aires de covoiturations sur les principaux nœuds routiers ainsi qu'aménager des espaces réservés à la pratique du covoiturage au sein des centres-bourgs et des zones commerciales périphériques.

A ce jour, une seule aire de covoiturage est présente sur le territoire (Boeil-Bezing, 10 places) et qui est peu utilisée. On relève quelques sites de pratique spontanés et informels. L'armature territoriale présente des sites à enjeux, notamment au croisement des principaux axes, particulièrement dans les polarités, sur le trajet des principaux itinéraires « domicile - travail », ou dans les villages les plus éloignés.

Référence SRADDET :	Objectifs stratégiques 2.3 - 45 et 3.3 - 75	Lien avec d'autres documents	-	Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 2.1
---------------------	--	------------------------------------	---	---	------------

Descriptif

- **Aménager le territoire pour inciter à la pratique du covoiturage** : la CCPN réalise une étude stratégique pour définir un schéma de covoiturage sur le Pays de Nay. 2 premiers secteurs d'implantation sont d'ores et déjà pressentis qui correspondent aux principaux nœuds routiers du territoire, secteur Monplaisir à l'est de la gare de Coarraze et secteur Bordes/Assat le long de la RD938. Des sites complémentaires, notamment ceux faisant l'objet d'un usage informel, pourraient être qualifiés à moindre frais et mis en visibilité par un jalonnement adapté.
- **Mettre en place des outils pour faciliter la formation des équipages et encourager la pratique** : des solutions « classiques » existent, essentiellement entre usagers (Blablacar, Mobicoop...), ou plus complexes car soutenues par les entreprises et les collectivités. L'intérêt de ces solutions est de créer une communauté locale pour « concentrer les forces », de disposer d'un appui au développement et à la promotion du covoiturage (conseils), ainsi que d'un suivi des usages. Elles ouvrent à la possibilité de contribuer financièrement aux frais des usagers. Une discussion sera engagée avec l'AOM locale (région Nouvelle Aquitaine) pour définir les solutions et la stratégie de communication pour le Pays de Nay. La région bénéficiera du Système d'Information Multimodal MODALIS, mis en place par le Syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités.
- **Plan de mobilité entreprises** :
 - **SAFIR** : Safran Helicopter Engines et son CE améliorent l'offre de transport alternatif à l'autosolisme pour les trajets domicile - site de Bordes des personnels. Les infrastructures du site ont été aménagées en conséquence. Ainsi, près de 30 places sont réservées au co-voiturage par marquage au sol aux abords des entrées du site ;

- **Ventana Nexteam:** cette entreprise a adhéré à une solution numérique de covoiturage pour ses collaborateurs afin d'encourager le partage de véhicule.

Lorsque aménagements et outils seront en place, d'autres approches pourront être évoquées telles que des approches collaboratives à l'échelle des Zones d'Activités Économiques (ZAE) ou du tissu associatif : l'idée est de dépasser le cadre de l'entreprise ou de sa structure et organiser un covoiturage entre toutes les structures présente sur les Zones d'activités économiques (ZAE) afin de maximiser les chances de trouver des covoitureurs.

Dans sa démarche d'exemplarité, la CCPN encourage la pratique du covoiturage entre les élus communautaires lors des réunions au siège du Pays de Nay.

Vigilances environnementales

Vigilances quant à la dégradation de la qualité paysagère ou patrimoniale ; la production de déchets supplémentaires ; l'artificialisation d'espaces pour la réalisation d'infrastructures, la dégradation des milieux naturels et des continuités écologiques.

Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2029	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur des Transports routiers : -9% de consommation d'énergie et -9% de GES	1 aire de covoiturage aménagée Mise en place d'une solution de mise en relation
2030	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur des Transports routiers : -13,5% de consommation d'énergie et -21,8% de GES	1 autre aire de covoiturage aménagée et un réseau de sites jalonné
2050	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur des Transports routiers : -43,5% de consommation d'énergie et -70,2% de GES	50% des conducteurs deviennent des passagers

Objectifs qualitatifs

Réduire la part de la voiture individuelle dans les déplacements par le covoiturage
Réduire les émissions de polluants atmosphériques

Pilotage

Cible principale	Citoyens
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Nay, communes, Départements 64 et 65
Partenaires	Communes, Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie (AOM), Départements 64 et 65, Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Moyens humains	chargé de mission Transition Climatique
Moyens techniques	AUDAP, signalétique Foncier pour la création d'aires de covoiturage Déploiement d'un outil de mise en relation sur l'application Modalis
Budget	1 aire de co-voiturage : étude : 20 k€, travaux : 250 k€ Solution de mise en relation / communication : à chiffrer
Financement mobilisable	- TENMOD (projet avec autre EPCI pour être éligible) - CPER - FEADER - « Déployer des lignes de covoiturage - Programme LiCov » par Total ; - « Dispositif de certificats d'économies d'énergie (CEE). Tous Covoitureurs ! » par Eni Gas & Power France

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x			
Indicateurs de suivi						
Nombre d'aires de covoiturage sur le territoire			Registre de preuve de covoiturage		Occupation des principales aires de covoiturage : comptages des véhicules stationnés en journée	

ACTION 2.5 : REDUIRE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE DANS LES BATIMENTS

Contexte et références

Le secteur résidentiel est le troisième poste d'émissions de GES avec 14,9% du total des émissions de la CCPN, pour une part de la consommation énergétique de 32,7% (2^{ème} poste pour la consommation énergétique). Le tertiaire représente 9,4% des consommations et 6% des émissions de GES. Cela s'explique, entre autres, par la typologie du parc de logements et de locaux tertiaires : nombreuses maisons individuelles, et parcs relativement anciens.

En 2021, la France est passée d'une réglementation thermique à une réglementation environnementale, la RE2020, plus ambitieuse et exigeante pour la filière construction. Elle s'inscrit dans une action continue et progressive en faveur de bâtiments moins énergivores.

La CCPN s'est engagée dès 2018 dans la réduction de la dépense énergétique dans les logements avec un Espace Info Energie, dispositif financé par l'ADEME, pour délivrer aux particuliers un conseil gratuit, neutre et indépendant sur la rénovation des logements. Les dispositifs nationaux ont évolué : en 2022, la CCPN a rejoint le **Service de la Performance Energétique de l'Habitat (SPEH) Montagne Béarnaise**, guichet local du réseau régional des Plateformes de la rénovation énergétique France Rénov' en Nouvelle-Aquitaine (Région Nouvelle-Aquitaine cheffe de file en partenariat avec Etat/ADEME/ANAH). Ce service est mutualisé avec les Communautés de communes de la Vallée d'Ossau et du Haut-Béarn.

Par ailleurs, en partenariat avec l'Agence nationale de l'Habitat (ANAH), le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques a mis en place une série de mesures destinées à permettre de mieux accompagner des personnes dans l'amélioration de leur logement, le « Programme d'intérêt général (**PIG**) **Bien Chez soi** ». L'un des volets de ce programme d'actions et d'aides porte sur l'amélioration énergétique du logement.

Afin de répondre aux objectifs en termes de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre, la Communauté de communes du Pays de Nay souhaite se saisir de l'enjeu important lié à la massification de la rénovation énergétique des bâtiments.

Référence SRADDET :	Objectif stratégique 2.3 - 49	Lien avec d'autres documents	SRADDET, PREE	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 1.3, 4.3
---------------------	----------------------------------	------------------------------	---------------	-------------------------------------	------------------

Descriptif

▪ Massifier la rénovation énergétique et améliorer l'adaptation des bâtiments au changement climatique :

- **Service de la Performance Energétique de l'Habitat (SPEH) Montagne Béarnaise** : ce service s'inscrit dans le programme régional pour l'efficacité énergétique (PREE) porté par la Région Nouvelle-Aquitaine avec un co-financement SARE/Région Nouvelle-Aquitaine. Le SARE, Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique, est un programme de l'Etat financé dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE). Il s'appuie sur le dispositif national France Rénov'.
Ce service gratuit, basé à Arudy et avec des permanences à Nay, constitue un guichet unique d'information, de conseil et d'accompagnement sur la rénovation énergétique de l'habitat. Il accompagne les ménages dans leur parcours de rénovation en mobilisant l'ensemble des acteurs publics et privés pour favoriser la rénovation énergétique embarquée.
- **Programme d'intérêt général (PIG) Bien Chez soi (2021-2026)** : ce programme relève de la politique Habitat du Département des Pyrénées Atlantiques pour financer, en partenariat avec l'Agence nationale de l'Habitat (ANAH), les projets de rénovation des logements des propriétaires occupants modestes et très modestes et des propriétaires bailleurs. Il englobe un volet sur la précarité énergétique.
Le règlement Habitat de la Communauté de communes du Pays de Nay accompagne ce dispositif de subventions complémentaires (de 5 à 10% selon pour les propriétaires occupants ou bailleurs). La

Communauté de communes engage une réflexion sur les conditions de son implication dans ce dispositif, notamment pour favoriser les projets économes en énergie et intégrant des critères de développement durable.

- **Sensibilisation du public** : outre l'accompagnement aux travaux, il convient de sensibiliser l'ensemble de la population sur l'enjeu d'adaptation des bâtiments et des usages au changement climatique et de faire évoluer les habitudes de consommations énergétiques au quotidien, que ce soit à domicile ou sur le lieu de travail. Pour cela, la Communauté de communes réfléchit à la mise en place d'un dispositif d'animation Sobriété / sensibilisation aux écogestes qui reste à construire : interventions auprès des scolaires, des familles et des entreprises, défis..., voir *Action 2.8 : Sensibiliser les citoyens et les acteurs économiques*. Ces interventions pourront se baser sur les animations **gratuites** proposées par TE64 au travers d'une exposition « le parcours de l'énergie », destinée aux élèves des écoles primaires et/ou collèges. Les thèmes abordés sont les ressources fossiles et renouvelables, leur transformation et acheminement, leurs usages au quotidien (écogestes à l'école et à la maison). Remise du guide « Ma planète en tête ». Au-delà de l'exposition traditionnelle, une deuxième séance est proposée aux élèves avec le « Jeu de l'Énergie » afin de faire un point sur leurs connaissances en la matière.
- **Bâtiments publics** : les collectivités, dans une démarche de mise en conformité avec le décret Tertiaire ou par logique économique, s'engagent progressivement dans la rénovation de leurs locaux.
- **Bâtiments industriels** : les établissements privés engagent aussi des plans de rénovation de leur bâti et accompagnent leurs salariés dans l'évolution de leurs pratiques afin de réduire l'empreinte énergétique liée à leurs locaux. On citera notamment l'entreprise Safran à Bordes qui a mis en place un plan Bas Carbone 2020-2025.
- **Formation des artisans** : la massification des travaux de rénovation énergétique constitue une opportunité pour le tissu des artisans locaux du bâtiment. Le SPEH Montagne Béarnaise mène une action de communication, sensibilisation et animation auprès des professionnels de la rénovation, notamment pour adapter l'offre privée et favoriser la rénovation énergétique embarquée et l'adaptation des bâtiments au changement climatique. Il incite ainsi à la formation et à la certification Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) pour mobiliser les professionnels sur une montée en compétence, et développer une offre adaptée et de qualité. Des actions sont par ailleurs menées auprès des établissements scolaires du secteur pour encourager les jeunes à se tourner vers les métiers de la rénovation et pallier le manque de main d'œuvre.

Vigilances environnementales

Vigilances quant à la dégradation de la qualité paysagère ou patrimoniale ; la production de déchets supplémentaires ; l'artificialisation d'espaces pour la réalisation d'infrastructures, la dégradation des milieux naturels et des continuités écologiques.

Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2029	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur résidentiel : -9,0 % de consommation énergétique et -15,9 % de GES	Rénovation de 22 % des logements en 2050 dont 60 % à un niveau de performance BBC et de 40 % à un niveau « modeste » Adaptation climatique et résilience des logements
2030	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur résidentiel : -13,5 % de consommation énergétique et -23,9 % de GES	Rénovation de 26 % des logements en 2050 dont 60 % à un niveau de performance BBC et de 40 % à un niveau « modeste » Adaptation climatique et résilience des logements
2050	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur résidentiel : -43,6 % de consommation énergétique et -77 % de GES	Rénovation de 100 % des logements en 2050 dont 60 % à un niveau de performance BBC et de 40 % à un niveau « modeste » Adaptation climatique et résilience des logements

Objectifs qualitatifs						
Réduire la dépendance aux énergies fossiles pour le secteur résidentiel						
Améliorer les logements et le cadre de vie						
Lutter contre la précarité énergétique						
Améliorer l’adaptation des logements au changement climatique						
Pilotage						
Cible principale	Tous les administrés du territoire, professionnels du bâtiment					
Pilote / maître d’ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Nay, CD 64 et 65					
Partenaires	Communes, Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, ADEME, ANAH, Etat, CCVO, CCHB, Conseil en Energie Partagé / TE64, APGL, sociétés du bâtiment, Enedis, CAPEB, FF Bâtiment 64, SOLiHA					
Moyens humains	Chargé de mission Transition climatique SPEH Montagne Béarnaise : 3 ETP mutualisés avec CCVO et CCHB PIG « Bien chez soi 3 » : Mission Habitat du CD64 SOLIHA, AMO pour l’application du règlement communautaire et l’accompagnement de la rénovation des logements communaux					
Moyens techniques	Permanence sur rdv du SPEH Montagne Béarnaise : Maison France Services de Nay					
Budget	SPEH Montagne Béarnaise (budget 2022) : 122,35 k€ dont reste à charge prévisionnel pour la CCPN : 14 k€ PIG « Bien chez soi 3 », budget CCPN 2022 : 150 k€					
Financement mobilisable	AMI Déploiement des plateformes de la rénovation énergétique FRANCE RENOV’ de la Région Nouvelle Aquitaine					
	PIG « Bien chez soi 3 » du CD64					
	« Lutter contre l'habitat indigne et dégradé » par l’Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) (35 % des dépenses HT de la phase opérationnelle dans la limite annuelle de 87 500 €) ;					
	« Financement d'une AMO pour des rénovations énergétiques globales avec Contrat de performance énergétique (CPE) » par l'ADEME ;					
« Soutenir les projets Petites villes de demain » par la Banque des territoires ;						
Lien de l’action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d’énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l’Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d’énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x	x			x	
Indicateurs de suivi						
Nombre d’habitations rénovées				Nombre d’établissements publics rénovés		

ACTION 2.6 : ACCOMPAGNER LES CITOYENS ET LES ACTEURS ECONOMIQUES DU TERRITOIRE DANS UNE DEMARCHE DE REDUCTION DES DECHETS

Contexte et références					
Les secteurs de l'industrie hors énergie et des déchets ont respectivement des émissions de GES égales à 5% et 0,1% du total des émissions de la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) pour des parts de la consommation énergétique de 11,3% et 0,3%. La mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est obligatoire pour chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) en charge de la collecte des déchets. Ce programme doit préciser les objectifs de réduction des quantités de déchets ménagers assimilés (DMA) ainsi que les actions correspondantes pour les atteindre. Il s'agit d'un outil de pilotage de la stratégie de prévention. Il est établi pour 6 ans et fait l'objet d'un suivi annuel. Les DMA comprennent les ordures ménagères résiduelles, la collecte sélective, le verre et les déchets issus des déchetteries. Par délibération du 14/03/2022, la CCPN a engagé son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2021-2026. Ce programme a pour objectif de réduire de 12% les DMA collectés d'ici 2026, soit de passer de 614 kg/hab/an à 541 kg/hab/an collectés. Les actions prévues portent sur 5 axes et 13 fiches actions : - Axe n°1 : Prévenir la production des déchets organiques - Axe n°2 : Lutter contre le gaspillage alimentaire - Axe n°3 : Consommation responsable - Axe n°4 : Allonger la durée de vie des produits - Axe n°5 : Réduire les déchets ménagers assimilés des acteurs économiques On relève déjà sur le territoire des exemples de commerçants ou d'entreprises qui valorisent leurs déchets en les revendant. L'exemplarité des collectivités (communes et CCPN) sera également un thème transversal du PLPDMA.					
Référence SRADDET :	Objectif stratégique 2.4	Lien avec d'autres documents	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) feuille de route Néo Terra de la région Nouvelle-Aquitaine	Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 2.1
Descriptif					
■ Prévenir la production des déchets organiques (axe 1 PLPDMA) : À eux seuls, les déchets verts collectés en déchetterie et la fraction fermentescible des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) représentent à l'échelle de la CCPN 32% des Déchets Ménagers Assimilés (DMA) pour un gisement de 5 655 t/an soit 198 kg/hab/an en 2019. Pour favoriser le retour au sol de la matière organique, le Pays de Nay a orienté son choix vers une gestion de proximité des biodéchets, en favorisant l'équipement en composteur des foyers individuels. Si pour l'habitat pavillonnaire le compostage individuel apporte une solution de proximité, pour l'habitat collectif et en milieu fortement urbanisé, il se heurte à plusieurs freins : opérationnels, sanitaires et sociaux. ○ Développer le <u>compostage individuel chez les particuliers</u> pour les déchets verts et les biodéchets : équipement de 30% des foyers individuels en composteur à l'horizon 2026, soit la remise moyenne annuelle de 300 composteurs, avec une formation préalable de sensibilisation au « jardin zéro déchet » ; ○ Développer le <u>compostage autonome en établissement</u> ; ○ Développer le <u>compostage partagé en pied d'immeubles ou en quartier</u> ;					

- Promouvoir de nouvelles pratiques en matière de jardinage et d'entretien des espaces verts des collectivités territoriales : gestion différenciée des espaces verts, aires de stockage communales pour favoriser le don de broyats de déchets verts aux particuliers.
- **Lutter contre le gaspillage alimentaire (axe 2 PLPDMA) :** le gaspillage alimentaire au niveau des ménages représente le plus important gisement potentiel avec plus de 855 t/an (dont 200 t de produits encore emballés) à l'échelle de la CCPN. Ce gaspillage alimentaire auprès des ménages a des enjeux économiques (en moyenne 100€ perdu/habitant/an), des enjeux sociaux (la part dans le budget est d'autant plus grande que les revenus du foyer sont modestes) et environnementaux (impacts liés à la production, la transformation, la distribution et le traitement de toutes ces marchandises qui vont finir à la poubelle). Le gaspillage alimentaire auprès des ménages apparaît comme le levier principal des collectivités pour atteindre les objectifs de -50% de gaspillage alimentaire d'ici 2025 et de -14kg/hab/an d'ici 2025. Pour renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire auprès des ménages, la CCPN souhaite aider les consommateurs et le futur consommateur que sont les enfants en leur fournissant des premières informations qui leur permettront d'engager une réflexion sur leur comportement d'achats et de consommation (gestion des restes, conservation des aliments et préparation des repas) ainsi que développer une prise de conscience des quantités jetées.
 - Renforcer la lutte contre le gaspillage auprès des ménages : communication, animations scolaires, ateliers zéro déchets à destination du grand public...
 - Renforcer la lutte contre le gaspillage dans la restauration collective : action menée en parallèle avec l'axe 1 sur le compostage
 - Communiquer sur l'usage du gourmet bag : rappel de l'obligation de sa mise en place auprès des restaurateurs du territoire
- **Consommation responsable (axe 3 PLPDMA) :** la consommation responsable doit conduire l'acheteur (acteur économique ou citoyen) à effectuer son choix en prenant en compte les impacts environnementaux, sociaux et économiques les plus positifs possibles sur toute la durée du cycle de vie. Pour favoriser une consommation responsable des ménages, la CCPN souhaite aider les consommateurs en leur fournissant des premières informations qui leur permettront d'engager une réflexion sur leur comportement d'achats et de consommation, ainsi que développer une prise de conscience des quantités jetées :
 - ⇒ Renforcer le dispositif Stop Pub ou Oui pub
 - Sensibiliser aux bonnes pratiques en matière de consommation responsable : animations scolaires, ateliers grand public, annuaire électronique « zéro déchet », etc.
- **Allonger la durée de vie des produits (axe 4 PLPDMA) :** le modèle de production et de consommation linéaire (extraire, produire, consommer, jeter) est à l'origine de forts impacts environnementaux (utilisation de ressources, émissions de GES, pollutions et production de déchets plus ou moins dangereux). L'allongement de la durée de vie des produits s'inscrit comme l'une des pistes visant à réduire leur impact environnemental. Pour développer le réemploi sur son territoire, la CCPN veut profiter du réaménagement de déchetteries pour mettre en place un espace de collecte « réemploi ». La collecte « préservante » est un modèle de collecte qui permet d'augmenter le potentiel de réemploi et de réutilisation des biens collectés. Il s'agit de permettre aux consommateurs de se débarrasser des objets dont ils n'ont plus besoin sans porter atteinte à l'état du produit via des dispositifs de stockage ou de collecte adaptés. Cela contribue à favoriser le travail des acteurs du réemploi/réutilisation, et à créer des emplois et filières locaux.
 - Développer la filière réemploi sur le territoire : diagnostic territorial du potentiel de réemploi, étudier la possibilité d'équiper le territoire d'une recyclerie, créer des zones de réemploi sur les trois déchetteries du territoire ;
 - Renforcer la filière de récupération des textiles sur le territoire en augmentant le nombre de bornes de collecte du Relais 64 de 25 à 40.

En marge du PLPDMA, la CCPN pourrait réétudier le potentiel de réemploi de la laine locale dans le cadre d'une expérimentation menée sur le massif Pyrénéen.
- **Réduire les déchets ménagers assimilés des acteurs économiques (axe 5 PLPDMA) :** sur le territoire de la CCPN, une quantité non négligeable de déchets assimilés sont collectés avec les déchets des ménages. Certains professionnels soumis au paiement ou non de la redevance spéciale vont devoir s'engager dans une démarche de prévention des déchets. Les déchets des marchés sont également concernés par cette problématique. Les communes et l'intercommunalité seront également sensibilisés à la thématique de la prévention.

○ <u>Réorganiser la gestion des déchets des marchés</u> : diagnostic, faisabilité technique et réglementaire, action concertée avec les communes et les commerçants concernés ○ <u>Accompagner la démarche de prévention des déchets des entreprises et des communes/intercommunalité</u> : sensibilisation des élus et des services communaux et intercommunaux, diagnostic, contrôles et accompagnement des professionnels assujettis ou pas à la redevance spéciale. ○ <u>Collecte des déchets agricoles et pneus</u> en lien avec la Chambre d'Agriculture 64
▪ La réflexion pourra ultérieurement être approfondie sur le devenir des biodéchets non compostables, notamment pour les restaurants.

Vigilances environnementales

-

Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2029	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur déchets : - 13 % de GES	Réduction du tonnage des déchets collectés de 4 %
2030	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur déchets : - 16 % de GES	Réduction du tonnage des déchets collectés de 5 %
2050	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur déchets : - 60 % de GES	Réduction du tonnage des déchets collectés de 19 %

Objectifs qualitatifs

Contribution à la baisse de la pollution diffuse (diminution des dépôts sauvages, de l'utilisation des objets jetables, etc.)

Pilotage

Cible principale	Citoyens, entreprises et commerces, scolaires, établissements divers, collectivités
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Nay
Partenaires	ValorBéarn, Communes (élus et services techniques), ADEME, Régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie, CCI, CMA, établissements scolaires (écoles, collèges, lycées), Espace de Vie Sociale et service de Développement Economique de la CCPN, associations, Départements 64 et 65, Relais 64, commerçants et leurs groupements, Landes ressourcerie, bailleurs sociaux, maisons de retraite...
Moyens humains	Service déchets (3 agents mobilisables en fonction des projets) Intervenants extérieurs : animateurs jardinage Zéro déchet, gaspillage alimentaire Bénévoles référents composteurs (compostage partagé et autonome)
Moyens techniques	Supports de communication - contenants spécifiques déchets (composteurs, bornes relais vêtements) - Zones de réemploi dans les déchetteries.
Budget	Fonctionnement : 30 k€ annuel
Financement mobilisable	Appels à projets ADEME et/ou Régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Gaz à Effet de Serre				
----------------------	--	--	--	--

Consommation d'énergie	Emissions	Séquestration	Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
				x		
Indicateurs de suivi						
Les indicateurs sont décrits par le PLPDMA						

ACTION 2.7 : ANTICIPER L'EVOLUTION DE LA RESSOURCE EN EAU EN QUANTITE ET EN QUALITE EN AGISSANT SUR LES USAGES POUR REDUIRE LE BESOIN

Contexte et références					
Le Plan Climat Air Energie Territorial est la ligne directrice du territoire en matière d'adaptation au changement climatique, où le sujet de la ressource en eau est un enjeu important au vu des évolutions climatiques attendues. Si d'autres politiques et documents agissent également sur cette thématique, cette action a pour objectif d'encourager la prise en compte du changement climatique dans les réflexions sur la ressource en eau, en particulier dans les usages qui en sont fait et sur le besoin de préserver la qualité et la quantité de la ressource en eau. Des actions de sensibilisation sont déjà menées sur le territoire, notamment via le service gestion-relation clientèle de l'unité d'eau potable de la CCPN qui incite les usagers à vérifier leur compteur lorsque des consommations apparaissent anormales, pour repérer plus rapidement d'éventuelles fuites et éviter ainsi le gaspillage de l'eau. De même, la collectivité est en relation avec certains professionnels du territoire qui ont fait réaliser des études sur l'utilisation de l'eau dans leur processus de production. Ces études sont une première étape de diagnostic pouvant mener à la réalisation d'actions d'optimisation et de prise en compte d'enjeux relatifs aux effets du changement climatique et aux conséquences sur les usages professionnels de l'eau.					
Référence SRADDET :	Objectif stratégique 2.2 - 38	Lien avec d'autres documents	-	Lien avec d'autres actions du PCAET	1.5
Descriptif					
Agir sur les comportements des citoyens : favoriser la prise de conscience des enjeux liés à l'eau dans un contexte de changement climatique : - Engager des actions de sensibilisation auprès : - o des enfants : interventions dans les écoles et organisation de visites (par ex. visites de station d'épuration, dans le cadre des programmes scolaires...) - o des jeunes, dans le cadre des activités de la Maison de l'Ado et de l'Adobus de la CCPN - o de l'ensemble des habitants avec l'Espace de vie sociale de la CCPN ou des événements Grand public - o Les thèmes à aborder : ▪ Un usage de l'eau plus écologique : jardins-piscines, gestion/stockage/réutilisation de l'eau pluviale, lavage de voiture, eaux stagnantes ...) ▪ Entre eau et santé, des enjeux liés ▪ Mise en place de doubles circuits, réutilisation de l'eau résiduelle au sein des habitations... - Proposer aux Conseils Municipaux des Jeunes existants de se saisir de la question de l'eau : soutien aux propositions d'actions, mise en réseau de ces conseils... - Réaliser une campagne de communication sur les aspects réglementaires liés à l'eau (déclaration de puit, ...), en collaboration avec les mairies du territoire - Au sein des communes, encourager à la vigilance sur la maîtrise des flux lors de la location des salles communales aux habitants et aux associations - Accompagner les projets de logement conséquents (immeubles collectifs) pour une maîtrise des flux optimisés (porté par SOLIHA et l'AEAG)					

- **Rechercher les fuites** afin de les résorber

Agir sur les usages professionnels : responsabiliser les entreprises sur la question de l'eau (prélèvements, rejets, réutilisation, adaptation au changement climatique...)

- Créer une **instance de dialogue régulière entre entreprises** pour favoriser le partage des bonnes pratiques et/ou de moyens, à l'instar des rencontres réalisées dans le cadre de l'élaboration du SCoT et du PCAET
- Utiliser un **diagnostic** pour identifier les principaux consommateurs d'eau et producteurs d'eau usée sur le territoire, et poursuivre le **déploiement de relevés trimestriels** pour accompagner la gestion des consommations d'eau dans les entreprises
- **Promouvoir la réutilisation de l'eau dans les entreprises** (pistes des appels à projet, de la valorisation financière des efforts réalisés à explorer). Les acteurs du BTP peuvent être particulièrement concernés (besoins en eau, gestion des rejets).
- **Mettre en valeur les bonnes pratiques** des entreprises en lien avec leur gestion l'eau (expl : recyclage de 80% des eaux de process par le groupe Daniel)
- Mettre en place des animations, par exemple des défis aux entreprises sur l'évolution des consommations, sur la désimperméabilisation/végétalisation (parkings, toitures/murs, ...)
- **Encourager les techniques agricoles vertueuses** par rapport à l'usage de l'eau (arrosage au goute à goute, non labour, paillage, modification des cultures...) :
 - en renforçant les actions incitatives aux nouvelles pratiques, par exemple en favorisant les visites, échanges et retours d'expériences pour accompagner et sensibiliser les agriculteurs et éleveurs
 - se questionner sur le stockage de l'eau pour l'irrigation, sur les moyens, l'emplacement...
- Elaborer un **cahier de recommandations techniques** (vademecum) **ou charte** à destination des particuliers, des entreprises et des aménageurs sur les bons équipements et les bonnes pratiques liées à l'eau : faible artificialisation des milieux, construction prenant en compte l'enjeu d'infiltration, séparation des réseaux internes, stockage et réutilisation, écogestes... En assurer la diffusion en amont des projets de nouvelle construction / rénovation. La piste d'un **label de qualité** dans une optique « gagnant-gagnant » pour les entreprises pourra être explorée pour valoriser financièrement les efforts réalisés
- Explorer l'**incitation à la maîtrise des flux par le levier de la tarification de l'eau** (tarification environnementale : prix progressif en fonction de la consommation). Le système de tarification de l'eau est à réinterroger dans son ensemble pour compenser le traitement d'eau non facturé (eaux issues de puits ou eaux pluviales).

Créer un poste d'ambassadeur de l'eau ou recours à des prestataires externes.

Vigilances environnementales		
-		
Objectifs chiffrés		
Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2029	Pas d'objectif chiffré pour cette action	A compléter
2030	Pas d'objectif chiffré pour cette action	A compléter

2050	Pas d’objectif chiffré pour cette action			A compléter		
Objectifs qualitatifs						
Encourager les comportements sobre en consommation d’eau pour économiser la ressource Assurer l’accès à l’eau sur l’ensemble du territoire Récupérer l’eau de pluie						
Pilotage						
Cible principale	Tous les usagers et entreprises du territoire					
Pilote / maître d’ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Nay					
Partenaires	Communes, Agence de l’Eau, chambre d’agriculture, Agro Réseau 64, SOLiHA					
Moyens humains	ambassadeur de l’Eau ou prestataires externes					
Moyens techniques	1 véhicule, prestations de transport pour encourager la participation des écoles					
Budget	25 k€ pour l’organisation des visites sur site (bus, supports...)					
Financement mobilisable	AAP « Educ’EAU » de l’AEAG, à valider « Aménager l'espace pour réduire les pollutions agricoles » et « Accompagner les économies d'eau et la gestion des prélèvements en agriculture » par l’Agence de l’Eau de l’Adour-Garonne (financement entre 30 et 50%) ;					
Lien de l’action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d’énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l’Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d’énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
				x		
Indicateurs de suivi						
Nombre de ménages réutilisant l’eau pluviale			Nombre de visites d’installations organisées		Volume d’AEP distribué	

ACTION 2.8 : SENSIBILISER LES CITOYENS ET LES ACTEURS ECONOMIQUES POUR DES COMPORTEMENTS PLUS SOBRES

Contexte et références

Cette action aborde les thématiques de la sobriété et de l'adaptabilité au changement climatique à travers un large éventail de thématiques évoquées dans le PCAET : biodiversité, paysages, mobilités, usages numériques, énergie, écoconstruction...

Face à la hauteur de la marche que représente la lutte contre le réchauffement climatique, l'amélioration de la qualité de l'air, ou la transition énergétique, c'est l'ensemble des acteurs du Pays de Nay qui doit agir de concert. Beaucoup de citoyens s'engagent au quotidien à travers des initiatives individuelles anonymes, dans le tissu associatif, l'engagement dans les conseils municipaux ou communautaires... L'enjeu est de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire autour des enjeux climat-air-énergie et de leur apporter l'information nécessaire afin de leur donner les moyens d'agir.

Par ses compétences, la CCPN peut intervenir auprès du grand public à différents âges : petite enfance, adolescents, familles et seniors. Les interventions au sein des établissements scolaires permettent d'approcher un public sensible, facilement et durablement mobilisable. Il s'agit ici de coordonner des animations au sein des structures et services communautaires, ainsi qu'avec les communes et les acteurs économiques.

Référence SRADDET :	Objectif stratégique 2.3 – 43, 44	Lien avec d'autres documents	-	Lien avec d'autres actions du PCAET	1.1, 2.7
---------------------	--------------------------------------	------------------------------	---	-------------------------------------	----------

Descriptif

- **S'appuyer sur le potentiel d'animations thématiques au sein des structures et services communautaires :**
 - Espace de Vie sociale : ce lieu de rencontres et d'échanges ouvert à tous propose et développe des activités et des projets à finalité sociale, éducative ou de loisirs. Les actions encadrées par des professionnels et des bénévoles évoluent en fonction des besoins, des demandes et des projets des habitants. La transition climatique et ses enjeux y sont particulièrement traités : animations thématiques, pauses-café ou soirées-débats, visites ou marches collectives thématiques, défis, ateliers d'échanges et partages d'expériences (« 0 déchets », jardinage, fabrication de produits ménagers, réparation de vélos, formations écogestes...), dans le cadre de la semaine Bleue, des Journées des Familles, du Contrat Local de Santé...
 - Maison de l'Ado et AdoBus : supports de sensibilisation des jeunes du Pays de Nay, à travers leurs activités de loisirs et de vacances, et les actions de prévention menées dans les écoles du territoire.
 - Réseau de lecture publique : le réseau des 8 bibliothèques présentes sur le territoire, la ludothèque et l'équipement en construction (centre culturel) constituent un support complémentaire d'animations et d'expositions itinérantes autour des thèmes de la transition climatique.
 - **Construire une offre pédagogique avec et pour les écoles et établissements scolaires** : les programmes scolaires incluent l'éducation au développement durable, en faisant de l'établissement scolaire un lieu d'apprentissage global. A l'instar des actions menées par l'ambassadeur Déchets de la CCPN ou dans le cadre du Plan de Paysages, un programme de sensibilisation est à construire avec les établissements volontaires. La CCPN peut amener une aide matérielle et mettre en place des partenariats pour l'organisation de visites d'équipements communautaires ou la mise en place de kits pédagogiques. Les modalités d'intervention sont aussi à définir (appel à projets, budget participatif... ?).
- Le projet de renaturation libre des élèves du lycée Paul Rey de Nay constitue une première thématique de collaboration possible.

- **Recruter un ambassadeur de l'Eau ou mettre en place des prestations externes** permettant de mettre en place une animation territoriale spécifique à cette thématique (voir *Action 2.7 : Anticiper l'évolution de la ressource en eau en quantité et en qualité en agissant sur les usages pour réduire le besoin*).
- **Recruter un ambassadeur Sobriété ou mettre en place des prestations externes** permettant de mettre en place des actions de médiation sur les sujets liés à la transition (actions complémentaires aux Déchets et à l'Eau).
- **Ambassadeurs de la transition écologique en commune** : la formation d'ambassadeurs bénévoles biodiversité-écologie est évoquée par des communes. Ces personnes, rompues aux écogestes, pourraient être des relais auprès des citoyens. Ils auraient pour mission de coordonner les démarches, d'initier des idées, etc.
- **Inciter les entreprises à réaliser des diagnostics avec les CCI, CMA et Chambre d'Agriculture sur les thèmes de l'environnement, d'énergie, d'écoconception et de RSE** : les entreprises doivent être soutenues dans leur volonté de modification de leurs pratiques. Les chambres consulaires peuvent, si tel est le souhait de l'entreprise, réaliser des diagnostics sur différentes thématiques afin de savoir où l'entreprise en est vis-à-vis de la transition écologique et ainsi rectifier, si nécessaire, la trajectoire souhaitée.
- **Technocentre à Aéropolis : animation RD et décarbonation** dans le cadre de l'Association Syndicale Libre (ASL) : le Pays de Nay et ses partenaires souhaitent créer un Technocentre, lieu d'impulsion, de mutualisation de moyens techniques et d'initiative des projets d'innovation et de R&D. La CCPN souhaite engager la création d'une offre de services d'animation à travers la mise en place d'un programme qui favorisera les rencontres, les échanges et le travail partenarial. Dans ce cadre, plusieurs missions sont déjà envisagées comme un démonstrateur des énergies renouvelables, l'accompagnement des entreprises dans les déclarations d'émission de CO2 dans leur process industriel, l'organisation de salons thématiques ou la création d'un poste d'animateur R&D et décarbonation. Cet animateur aura notamment pour missions d'aider les PME dans leur transition écologique, de communiquer sur l'importance et l'urgence de se mettre en action et sur l'intérêt compétitif, de faciliter la mise en place des déclarations CO2 selon les réglementations, et de faire émerger et favoriser les actions en faveur de la réduction des émissions, par la sobriété (isolation, réduction des gaspillages), la technologie (nouvelles énergies, carburants alternatifs, ...) et les usages. La CCPN souhaite inscrire le site d'Aéropolis dans une démarche Bas Carbone globale, en partenariat avec la CCI et dans un écosystème local associant les entreprises SAFRAN, Hourat, SCOP Adara et Flex Key.
- **Structurer l'offre d'animations** sur la sobriété et l'adaptation au changement climatique : la CCPN prévoit de recruter un chargé de mission Transition Climatique pour mettre en œuvre le plan d'actions du PCAET. Il aura notamment pour tâche de concevoir et coordonner le programme de sensibilisation des scolaires et autres publics avec l'ensemble des ambassadeurs, services communautaires et acteurs du territoire.
- **Coordonner l'action publique** : différentes actions émergent à l'initiative des communes, de l'intercommunalité ou d'organisme supra-communautaires, voire de collectifs de citoyens qui sont prêts à s'engager et réduire leur impact sur leur cadre de vie. A leur niveau, la CCPN et ses communes disposent aujourd'hui de 2 espaces d'information, de partage et de mutualisation sur les animations, outils ou personnes ressource à travers : la Commission CCPN Aménagement de l'Espace – PCAET qui formalise un temps de partage entre communes, et le groupe de travail mis en place par et pour les élus communaux sur les aspects opérationnels et de mutualisation des actions environnementales menées à leur échelle.

Vigilances environnementales

-

Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels				
2029	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES globales de respectivement 11,9% et 19,4% par rapport à 2014	A compléter				
2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES globales de respectivement 13,4% et 21,8% par rapport à 2014	A compléter				
2050	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES globales de respectivement 43,2% et 70,2% par rapport à 2014	A compléter				
Objectifs qualitatifs						
Engager le maximum de moyens pour sensibiliser le territoire aux enjeux climat-air-énergie						
Pilotage						
Cible principale	Tous les usagers du territoire					
Pilote / maître d’ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Nay					
Partenaires	Communes, associations environnementales, Fresque du climat, CCI					
Moyens humains	Chargé de mission Transition Climatique Animation du Technocentre pour le secteur industriel Agents CCPN des différents services supports (Espace de Vie Sociale, service Jeunesse, Action culturelle), ambassadeurs des Déchets, prestataires externes, bénévoles					
Moyens techniques	1 véhicule, prestations de transport pour encourager la participation des écoles					
Budget	Médiations auprès de publics variés (scolaires, usagers, EVS, etc.) : 15 000€/an Animation grand public type « Défi famille » / « Baisse ta cons’eau » : 15 000€/an					
Financement mobilisable	AAP ADEME « Favoriser le développement de Zones Industrielles Bas Carbone (ZIBaC) » « Sensibiliser les citoyens sur leur empreinte climat » par l’ADEME					
Lien de l’action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d’énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l’Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d’énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x				x		
Indicateurs de suivi						
Nombre de campagnes de sensibilisation effectuées						

AXE 3 – Faire de notre transition un atout pour notre économie locale

L'approche territoriale du PCAET doit permettre de s'adresser à l'ensemble des acteurs locaux, dans l'ensemble de leurs diversités et de leurs usages spécifiques. La réussite de la transition énergétique et écologique doit ainsi pouvoir s'appuyer sur les ressources économiques du territoire, mais aussi permettre leur valorisation et leur résilience face aux projections climatiques.

Le PCAET, à travers ce troisième axe, souhaite précisément renforcer l'économie locale en transition, afin de valoriser sa durabilité et son attachement local. La CCPN vise ainsi le soutien et l'accompagnement de l'ensemble des filières majeures de son économie, avec un soutien aux entreprises du secondaire et du tertiaire notamment dans les économies d'énergies, un accompagnement vers un tourisme durable, ou encore un renforcement des capacités de résilience du secteur agricole (énergies, pratiques agricoles et séquestration carbone).

- Action 3.1 : Relocaliser l'offre commerciale
- Action 3.2 : Restructurer la zone de chalandise alimentaire
- Action 3.3 : Pratiquer un tourisme durable
- Action 3.4 : Préserver les sols et les milieux favorables au bon déroulement du cycle de l'eau
- Action 3.5 : L'agriculture et la forêt comme supports de la production d'énergies renouvelables (EnR)
- Action 3.6 : Contribuer à la pérennisation de l'agriculture en structurant l'évolution des pratiques et en valorisant les services environnementaux rendus
- Action 3.7 : Favoriser la production et la consommation d'une offre énergétique locale, renouvelable et variée

ACTION 3.1 : RELOCALISER L'OFFRE COMMERCIALE

Contexte et références					
Dans le cadre de la réflexion pour l'élaboration du SCoT du Pays de Nay, le territoire s'est penché sur la question de la revitalisation commerciale des centres-bourgs. Avec la fermeture des commerces de villages, ou leur manque d'attractivité, se sont installées des habitudes de consommation dans les zones périphériques situées le long de la RD938, avec un usage quasi-généralisé de l'automobile. Il s'agit ici de travailler sur la proximité lieux de vie / lieux de consommation pour favoriser des déplacements à pied ou à vélo. Si sur une majorité de sujets le Pays de Nay est bien achalandé, il souffre d'un déficit d'offre en matière d'équipement de la personne et de la maison, ou d'articles de sports, ce qui génère une évasion commerciale et des déplacements, notamment vers l'agglomération paloise. Par ailleurs, il semble nécessaire de prendre en compte les nouvelles pratiques d'achats en ligne qui émergent depuis quelques années, et ainsi d'adapter les infrastructures logistiques du territoire pour optimiser la livraison de colis.					
Référence SRADDET :	Objectif stratégique 2.3 - 54	Lien avec d'autres documents	PAT	Lien avec d'autres actions du PCAET	3.2
Descriptif					
▪ Revitaliser les commerces de centre-bourgs : en 2013, le territoire était lauréat d'un AMI pour la revitalisation du centre-bourg de Nay, expérimentation qui a ensuite évolué en convention d'opération de revitalisation de territoire (ORT) avec la loi ELAN, puis la commune de Nay a été retenue dans le dispositif « Petite Ville de Demain ». Le pôle centre du territoire est ainsi engagé dans un programme d'actions sur l'habitat, la dynamique commerciale et touristique, la qualité des espaces publics et les circulations douces, ainsi que l'intégration des énergies renouvelables dans les projets à venir. D'autres polarités sont en train de réinvestir leur patrimoine bâti pour relocaliser et faire émerger des petits commerces de proximité qui apportent une dynamique au centre des villages et répondent aux besoins du quotidien des habitants (multiple rural, coiffeur, pharmacie, boulangerie, bars-restaurants, hôtellerie...) comme Montaut, Lestelle-Bétharram, Arros-de-Nay, Narcastet, Arthez d'Asson, Arbéost, Ferrière... ▪ Adapter les infrastructures logistiques aux nouvelles pratiques d'achats numériques : une infrastructure de logistique (entrepôt de La Poste) devrait prochainement s'implanter sur le Pays de Nay, secteur central de Monplaisir, contribuant ainsi à optimiser les distances parcourues pour les livraisons de colis sur notre territoire.					
Vigilances environnementales					
Vigilances quant à la dégradation de la qualité paysagère ou patrimoniale ; la production de déchets supplémentaires ; l'artificialisation d'espaces pour la réalisation d'infrastructures, la dégradation des milieux naturels et des continuités écologiques.					
Objectifs chiffrés					
Echéances	Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels		
2029	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur des Transports routiers : -9% de consommation d'énergie et -9% de GES		A compléter		
2030	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur des Transports routiers : -13,5% de consommation d'énergie et -21,8% de GES		A compléter		
2050	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur des Transports routiers : -43,5% de consommation d'énergie et -70,2% de GES		A compléter		

Objectifs qualitatifs						
Contribution à la réduction des polluants atmosphériques Réduction du nombre de véhicules : légers et poids-lourds						
Pilotage						
Cible principale	Citoyens, acteurs de la logistique ...					
Pilote / maître d’ouvrage	Communes, Communauté de Communes du Pays de Nay					
Partenaires	Communes, Département, Région, Etat, Banque des territoires, Chambre de Commerce et de l’Industrie, commerçants de proximité					
Moyens humains	1 chargé de mission Petite Ville de Demain à Nay Direction du service Développement Economique Ingénierie Commerce					
Moyens techniques	—					
Budget	Evolution OCMR terminée sur Nay en cours d’évolution vers un programme d’aide à chiffrer					
Financement mobilisable	- Région NA, action 3.2 : Soutenir les actions de redynamisation des centres-bourgs et des centres-villes du Contrat de Développement et de Transitions Montagne Béarnaise 2023-2025 - Boîtes à outils PVD et ORT - « Soutenir les projets Petites villes de demain » par la Banque des territoires - Dispositif d’Action Collective de Proximité régional à l’étude - « Promouvoir le développement économique du centre-ville en développant le commerce local » par la Banque des territoires - « Intégrer le numérique dans le quotidien des artisans, commerçants et indépendants » par la CMI et CMA					
Lien de l’action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d’énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l’Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d’énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x					
Indicateurs de suivi						
Taux de vacance commerciale dans les centres-bourgs						

ACTION 3.2 : RESTRUCTURER LA ZONE DE CHALANDISE ALIMENTAIRE

Contexte et références					
Les pratiques alimentaires des Français évoluent, notamment sur les notions d'agriculture biologique ou de circuits-courts. Le pays de Nay se caractérise par la variété de ses productions agricoles entre les grandes cultures, l'élevage et le maraîchage. Le SCoT du Pays de Nay a mis en avant la nécessité de conserver l'accès à une ressource alimentaire stratégique pour les années futures à la fois au travers des filières longues et courtes. En matière de débouchés, outre le marché historique bi-hebdomadaire de Nay, plusieurs marchés ont émergé récemment et commencent à trouver leur public : Assat, Bordes, Coarraze, ainsi qu'à Bruges, Igon et Lestelle-Bétharram (l'été)... 5 AMAP sont répertoriés et on relève la présence de magasins de producteurs et de produits locaux. Il s'agit ici de travailler sur une multitude de trajectoires possibles de la « fourche à la fourchette » afin de réduire les déplacements des marchandises et des consommateurs.					
Référence SRADDET :	Objectif stratégique 1.1 - 3	Lien avec d'autres documents	PAT	Lien avec d'autres actions du PCAET	3.1
Descriptif					
▪ Créer un registre des agriculteurs du territoire en circuits courts : un registre permettrait de recenser les agriculteurs pratiquant le circuit-court afin de créer une base de données permettant de rendre plus simple la mise en place de projets, mais aussi de promouvoir et de diriger les clients potentiels vers les agriculteurs ayant adoptés cette démarche. ▪ Lancer un plan de communication sur l'alimentation locale et de saison : action d'éducation des citoyens, dont les scolaires pour promouvoir l'alimentation de saison et générer la modification des habitudes alimentaires. Cette action est complémentaire de la précédente, le registre permettant de faire le lien avec la saisonnalité des productions agricoles locales. L'espace de vie sociale de la CCPN est un partenaire identifié pour cette action : à travers ses animations et son jardin potager, il contribue à sensibiliser les habitants, dont le public des crèches du Pays de Nay. ▪ Favoriser l'accès à un potager : notre territoire est à dominante rurale et sur un modèle pavillonnaire où la plupart des habitations possèdent un jardin qui peut accueillir un potager. Toutefois, certains habitats ne le permettent pas : appartements dans les centres-bourgs, organisation dans les parcelles incompatible avec un potager... On relève par ailleurs l'appétence d'un public en recherche de conseils pratiques, de lien social autour de cette thématique... A travers cette action, il s'agit de : ○ déployer au sein des communes une offre de terrains pouvant accueillir la culture de potagers d'initiative citoyenne. Cette offre est à relier avec les enjeux paysagers mis en exergue dans la charte architecturale et paysagère du Pays de Nay, ainsi que dans le SCoT (traitement des lisières paysagères constituant des espaces de transition entre les franges urbaines et les espaces agricoles) ; ○ mettre en place d'animations sur la culture d'un potager, autour du jardin partagé de l'espace de vie sociale de la CCPN ▪ Étendre l'offre des marchés locaux après 18 heures : l'organisation de marchés après 18 heures faciliterait l'accès aux salariés aux produits en circuits-courts et/ou bio. ▪ Participer à la construction du PAAT Béarn dans le cadre de la démarche partenariale portée par le Pôle métropolitain du Pays de Béarn : Le Projet alimentaire et agricole territorial se saisit des questions de la préservation du foncier agricole, de l'installation des agriculteurs, des produits locaux (transformation, logistique et distribution), de l'accessibilité à une alimentation saine et durable pour tous, et de la valorisation du terroir, patrimoine culinaire, culturel et touristique du Béarn. Des actions structurantes sont en discussion :					

cuisine centrale, atelier de transformation, légumerie, plateforme logistique de produits locaux, couveuse agricole...

- **Limitier les consommations de carburants des engins agricoles**

Vigilances environnementales

Vigilances quant à la dégradation de la qualité paysagère ou patrimoniale ; la production de déchets supplémentaires ; l'artificialisation d'espaces pour la réalisation d'infrastructures, la dégradation des milieux naturels et des continuités écologiques.

Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2029	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur des Transports routiers : -9% de consommation d'énergie et -9% de GES	
2030	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur des Transports routiers : -13,5% de consommation d'énergie et -21,79% de GES	
2050	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur des Transports routiers : -43,5% de consommation d'énergie et -70,2% de GES	

Objectifs qualitatifs

Pilotage

Cible principale	Citoyens, élus, agriculteurs ...
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Nay
Partenaires	Communes, Pôle métropolitain Pays de Béarn, Chambre d'agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, Département, Région, Collectif fermier 64, ...
Moyens humains	Direction du service de Développement économique du Pays de Nay Espace de Vie Sociale pour la médiation auprès du public / agent Contrat Local de Santé Ingénierie du PM du Pays de Béarn Animation au sein des communes qui créent des jardins partagés
Moyens techniques	Acquisition de foncier pour les jardins partagés
Budget	Non connu à ce jour
Financement mobilisable	Non connu à ce jour

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				

	x		x			
Indicateurs de suivi						
Nombre de marchés locaux après 18 heures		Mise en place de la plateforme de distribution de colis alimentaire		Nombre de jardins partagés dans les communes		Nombre d'agriculteurs sur le registre circuits-courts

ACTION 3.3 : PRATIQUER UN TOURISME DURABLE

Contexte et références

Le tourisme génère 11% des émissions de GES de la France dont 77% sont liées au transport (sources : ADEME, Carbone 4).

Le Pays de Nay est situé à la confluence d'itinéraires non motorisés (vélo, pédestre, nautique, équestre), avec des axes équipés pour une grande variété d'activités : route des Cols, vélo route 81, voie du Piémont de Compostelle (GR78), chemin Henri IV, gave de Pau... Ce réseau structurant irrigue un ensemble d'itinéraires avec notamment un Plan Local de Randonnées du Pays de Nay qui propose plus de 300 km balisés de randonnées, pédestres, VTT, VTC, ... et reliés entre eux (et avec les territoires voisins), offrant ainsi un large éventail de possibilités de randonnées non motorisées.

Le territoire poursuit le travail d'évolution de son offre touristique sur un mode « vacances zéro voiture », offre touristique accessible sans voiture, et propose des activités de pleine nature.

Référence SRADDET :	Objectif stratégique 1.1 - 10	Lien avec d'autres documents	-	Lien avec d'autres actions du PCAET	2.2, 2.3, 1.5
---------------------	-------------------------------	------------------------------	---	-------------------------------------	---------------

Descriptif

- **Prendre en compte les enjeux de la Trame Verte et Bleue** dans les projets touristiques de pleine nature avec préservation, mise en valeur des enjeux biodiversité, et ajustement du plan local de randonnée (PLR) au regard des enjeux identifiés dans l'inventaire réalisé en 2021.
- **Restauration du site du Col du Soulor** : La CCPN est engagée dans une démarche inter-vallées avec la Communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves pour la valorisation raisonnée de ce site. Ce projet s'appuie sur les richesses naturelles, paysagères et culturelles du site. Ainsi cet espace pastoral vivant devient la confluence de nombreux récits et légendes pyrénéennes : l'épique des cyclistes et de la route napoléonienne, le savoir-faire pastoral du fromage local, la migration des rapaces, l'histoire géologique des montagnes...
« Du col-stationnement ... au col-paysage » : le projet comprend un volet paysager de réaménagement des espaces publics, avec notamment la désimperméabilisation des zones de stationnement.
- **Itinérance eaux-vives** : le Pays de Nay est engagé dans une stratégie commune de développement des activités d'eaux vives avec le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves. Ce projet vise à créer, à terme, une itinérance nautique sur le gave de Pau, de Pierrefitte dans les Hautes-Pyrénées à Orthez dans les Pyrénées-Atlantiques. La démarche est menée en étroite collaboration avec l'Institution Adour afin de lier continuité de parcours navigable et continuité écologique (voir *Action 4.2 : Le patrimoine naturel : un socle pour anticiper les effets du changement climatique*). Une réflexion transversale (Tourisme et GEMAPI) au niveau de la CCPN est en cours (2022), associant également les différents acteurs et usagers du cours d'eau visant à établir une gouvernance partagée et harmonisée de la rivière
- **Itinérance cyclable en appui sur la V81** : l'itinérance touristique va bénéficier des aménagements structurants à venir sur le territoire, à savoir la finalisation du tracé de la vélo route V81 entre le pont d'Assat et Baliros par le Département, et le déploiement du Schéma Cyclable du Pays de Nay par la Communauté de communes. La sécurisation d'une liaison sur route entre Lestelle-Bétharram / Igon et la Vallée d'Ossau (plusieurs cols mythiques du Tour de France tels que l'Aubisque et le Soulor), ainsi qu'une liaison depuis la V81 jusqu'à la route des cols au Soulor, via Asson et la vallée de l'Ouzom vont démultiplier l'offre cyclo-touristique du Pays de Nay. Le Pays de Nay s'inscrit, ici aussi, dans une démarche collaborative d'interconnexion avec les territoires et vallées voisins.

- **Montée en compétence de l'animation et diversification de l'accueil touristiques** : déploiement d'une démarche de sensibilisation et de mobilisation autour du développement durable
 - En interne, au sein du service
 - en termes de fonctionnement courant
 - incitation au co-voiturage et aux visio-conférences
 - déplacements courts à vélo (flotte VAE pour la CCPN ?)
 - mise en place de mesures d'économies de l'énergie (climatisation réversible) et du papier (impression projets en N/B, utilisation verso feuilles imprimées en bouillon)
 - en termes d'accueil et d'information :
 - réduction progressive des éditions papier et évolution vers des supports numériques
 - opération de sensibilisation des visiteurs aux milieux naturels et aux contraintes d'usages et de cohabitation
 - en termes de communication : déploiement de labels et qualifications Nature pour le territoire, dont label Base VTT, dans le cadre d'un schéma local de Sports Nature
 - en termes d'équipements structurants : vélo route, schéma cyclable, PLR et liaisons douces autres territoires, parcours nautique non motorisé sur le gave de Pau.
 - Animation du réseau des prestataires locaux autour :
 - du développement d'offres « zéro voiture », conformément au positionnement marketing adopté par l'office de tourisme depuis quelques années (entrée pedestre, cyclo, équestre, nautique, intégrant la dimension patrimoine bâti, naturel)
 - de labellisations Nature, par exemple Accueil Vélo
 - d'une incitation au « zéro papier » en mettant en place un accompagnement pour une plus large utilisation du numérique, et s'assurant de la réelle diminution de l'utilisation du papier
 - De même, les hébergements touristiques sont encouragés à la rénovation, en particulier sur l'aspect énergétique, par des actions de communication sur l'existence du service de la rénovation énergétique Montagne Béarnaise (voir *Action 2.5 : Réduire la consommation énergétique dans les bâtiments*). Un chapitre relatif à la rénovation énergétique pourra être intégré dans le guide du porteur de projet (meublés et chambres d'hôtes) de l'office de tourisme.
- **Réflexion autour de la mise en place de services Mobilités** / maison du tourisme et de la mobilité

Vigilances environnementales

Vigilances quant à la dégradation de la qualité paysagère ou patrimoniale ; la production de déchets supplémentaires ; l'artificialisation d'espaces pour la réalisation d'infrastructures, la dégradation des milieux naturels et des continuités écologiques. Vigilance sur le « tout numérique » potentiellement consommateur d'énergie.

Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2029	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES globales de respectivement 11,9% et 19,4% par rapport à 2014	Hausse de la part du tourisme « responsable »
2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES globales de respectivement 13,4% et 21,8% par rapport à 2014	Hausse de la part du tourisme « responsable »
2050	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES globales de respectivement 43,2% et 70,2% par rapport à 2014	Hausse de la part du tourisme « responsable »

Objectifs qualitatifs

Préserver la biodiversité, économiser la ressource en eau

Pilotage

Cible principale	Tous les usagers et visiteurs du territoire
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Nay, CC Pyrénées Vallées des Gaves, Département
Partenaires	Communes, associations, agriculteurs, guides touristiques et entreprises du secteur tourisme, CC de la Vallée d'Ossau, PETR Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves
Moyens humains	Chargé de mission Mobilité cyclable (voir Action 2.3 : Réduire la part de l'autosolisme en développant les mobilités douces) Direction service Tourisme
Moyens techniques	–
Budget	Volet paysager du Soulor (désimperméabilisation des stationnements) : 1 900 k€ Projet Eaux vives : 130 k€ (hors aménagement du Pont des Grottes)
Financement mobilisable	« Moderniser les offices de tourisme - Nouvelle organisation touristique des territoires (NOTT) » par le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x		x	x			

Indicateurs de suivi

Nombre d'hébergements touristiques rénovés	Nombre d'établissements labellisés
--	------------------------------------

ACTION 3.4 : PRESERVER LES SOLS ET LES MILIEUX FAVORABLES AU BON DEROULEMENT DU CYCLE DE L'EAU

Contexte et références

L'eau est un bien précieux dont la préservation devient une priorité absolue. Les gestionnaires publics doivent faire face à un défi majeur : la capacité à s'adapter à l'excès comme à la pénurie à venir pour cette ressource.

Une gestion du cycle de l'eau au plus proche de l'échelle de la collectivité permet une adaptation au changement climatique beaucoup plus efficace. Pour cela, elle devra obligatoirement respecter plusieurs principes essentiels :

- ✓ Une Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (dans le cadre public mais aussi dans le privé) ;
- ✓ Une renaturation et une préservation des zones de stockage naturelles : zones humides, forêts alluviales...
- ✓ Une modération des prélèvements d'eau du milieu naturel ;
- ✓ Une connaissance précise du milieu.

Référence SRADDET :	Objectif stratégique 2.2 - 38	Lien avec d'autres documents	-	Lien avec d'autres actions du PCAET	1.5, 3.6
---------------------	----------------------------------	------------------------------	---	-------------------------------------	----------

Descriptif

- **Engager une réflexion pour étudier les effets du changement climatique sur la ressource en eau du territoire et la diversification des ressources en eau de la collectivité** pour faire face aux effets du changement climatique et pouvoir sécuriser l'approvisionnement en eau du territoire.
Une étude prospective sur la ressource - volet Eau potable - devrait prochainement être engagée par le pôle métropolitain du Pays de Béarn. La CC pourra également s'appuyer sur les travaux menés par l'INRAE.
- Appliquer et actualiser régulièrement les **documents de programmation liés à l'eau** pour une adéquation entre le développement urbain des communes avec les équipements d'approvisionnement et de traitement communautaires (Schémas directeurs d'eau potable (AEP), d'assainissement, de gestion des eaux pluviales), suivre le bon fonctionnement des différents systèmes
- **Favoriser la retenue de l'eau dans les couches supérieures des sols agricoles** grâce à la plantation de haies et bosquet, et à une couverture permanente des sols (principe de l'ACS, agriculture de conservation des sols, voir *Action 3.6 : Contribuer à la pérennisation de l'agriculture en structurant l'évolution des pratiques et en valorisant les services environnementaux rendus*).
- **Favoriser l'infiltration des eaux pluviales** dans les nappes et limiter le ruissellement vers le milieu récepteur superficiel, par la mise en œuvre de travaux structurants dans les communes, l'instruction des autorisations d'urbanisme, en application du schéma directeur de gestion des eaux pluviales.
- **Mieux adapter le type de cultures et les essences pour privilégier les espèces moins consommatrices d'eau**, aussi bien dans les activités agricole et forestière, que pour la « nature en ville ».
- **Inventorier les zones humides (ZH)** du territoire et les enjeux associés (voir *Action 4.2 : Le patrimoine naturel : un socle pour anticiper les effets du changement climatique*), et son programme d'actions. ;
- **Maîtriser le foncier des terrains** à proximité des sources, cours d'eau, zones humides
- **Préserver les champs captants d'eau potable** : projet de reconquête de la Saligue de Baudreix - Mirepeix en renaturation (voir *Action 4.2 : Le patrimoine naturel : un socle pour anticiper les effets du changement climatique*)
- **Mettre en œuvre des actions qualifiées de « Solutions Fondées sur la Nature »** pour adapter le territoire à la diminution de la ressource naturelle en eau :

- Végétalisation par des haies, bosquets, ripisylves, en zone agricole et en abords des cours d'eau ou des canaux pour l'irrigation (voir Action 4.2 : *Le patrimoine naturel : un socle pour anticiper les effets du changement climatique*)
 - revégétalisation et désimperméabilisation des espaces artificialisés : création de noues, murs/toitures végétalisées, espaces publics/sportifs pouvant servir de zones d'infiltration, désimperméabilisation de parkings / places / cours d'école / zones d'activité du territoire ...
 - instauration d'une bande inconstructible autour du lit des cours d'eau
 - règles dans les documents d'urbanisme limitant l'imperméabilisation des sols
 - Etablir un suivi des installations (rétention, fossé, ...) et un entretien régulier
- **Préserver une ceinture verte à partir du réseau d'irrigation** en réponse à la pression urbaine
 - **Participer à l'étude à venir sur les boues de station d'épuration**, étude menée par le Département, sur le potentiel de ces matières et des déchets verts (compostage, méthanisation...)

Vigilances environnementales

-

Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2029	Pas d'objectif chiffré pour cette action	A compléter
2030	Pas d'objectif chiffré pour cette action	A compléter
2050	Pas d'objectif chiffré pour cette action	A compléter

Objectifs qualitatifs

Adaptation au changement climatique et préservation de la biodiversité

Pilotage

Cible principale	Tous les usagers du territoire, agriculteurs
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Nay, Départements 64 et 65
Partenaires	Communes, Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG), SM Bassin du Gave de Pau, Institution Adour, Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine, SAFER, SM Nord-Est de Pau, Départements 64 et 65, pôle métropolitain Pays de Béarn, associations et syndicats d'irrigation, Chambre d'Agriculture 64 et 65, Agro réseau, bio réseau.
Moyens humains	Direction Service de l'Eau Technicien GEMAPI Charge de mission Transition Climatique
Moyens techniques	—
Budget	Fonctionnement : 35 k€

Financement mobilisable		« Aménager l'espace pour réduire les pollutions agricoles » et « Accompagner les économies d'eau et la gestion des prélèvements en agriculture » par l'Agence de l'Eau de l'Adour-Garonne (financement entre 30 et 50%) ;				
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
				x		
Indicateurs de suivi						
Surfaces replantées ou renaturées			Nombre d'ouvrages d'infiltration créés		Surfaces actives déconnectées du réseau collectif pour infiltration	

ACTION 3.5 : L'AGRICULTURE ET LA FORET COMME SUPPORTS DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (ENR)

Contexte et références

Le secteur agricole est le premier poste d'émissions de GES avec 38,4% du total des émissions de la CCPN, pour une part de la consommation énergétique de 4,1%. Cet écart entre consommation et émissions provient des émissions dites « non énergétiques. » Une partie des émissions de GES est en effet liée à des procédés naturels et chimiques qui produisent des GES, comme la fermentation, la digestion des animaux, etc.

Le Pays de Nay se caractérise par une diversité de terroirs que la Chambre d'Agriculture découpe en deux grands ensembles :

- La plaine de Nay et les plateaux aux terres fertiles qui assurent de très bons rendements (grands champs ouverts, pour la plupart irrigués, largement destinés à la maïsiculture ;
- Le piémont et les coteaux avec des exploitations orientées en polyculture et élevage de bovins et ovins laits.

La filière élevage connaît aujourd'hui un ralentissement de sa dynamique. Toutefois, le monde agricole, en valorisant notamment ses effluents d'élevage en énergie renouvelable, dispose d'un potentiel de création d'activité nouvelle, source de revenus et d'emplois non délocalisables pour le territoire. Il est à noter que les digestats issus du procédé de méthanisation sont de bonne qualité agronomique, car riches en azote, et contribuent à l'atteinte des objectifs de substitution des engrais minéraux visés par le PCAET. 2 projets de méthanisation privés viennent ainsi de voir le jour sur le Pays de Nay (Méthagest à Pardies-Piétat et Asson Bioénergie à Asson).

Le Plan d'Action Territorial (PAT) du Gave de Pau encourage diverses évolutions des pratiques agricoles, dont la culture du miscanthus. Ce végétal qui se cultive sans intrants a pour avantages de limiter le ruissellement et l'érosion des sols, de séquestrer du carbone et d'être valorisable dans des chaufferies biomasse ou en paillage dans les collectivités proches (filrière ultra-locale).

De plus, le territoire du Pays de Nay est couvert à près de 50% par des boisements. La forêt, au-delà des activités récréatives et support de biodiversité, peut permettre d'apporter un poids supplémentaire à l'économie locale à travers la structuration d'une filière bois – énergie et d'œuvre.

Concernant la filière de l'agritoltaïsme, l'ensemble des acteurs du territoire souhaite que les terres agricoles de la plaine de Nay et des coteaux continuent à assurer leur fonction productive alimentaire, tel que défini par la CCPN dans son SCoT, le Département des Pyrénées Atlantiques et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Référence SRADDET :	Objectif stratégique 2.3 - 46	Lien avec d'autres documents	-	Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 2.1
Descriptif					
▪ Accompagner le développement de la méthanisation agricole en travaillant sur les débouchés de la filière : 2 unités de méthanisation, liées à des initiatives privées d'agriculteurs, viennent de voir le jour sur le territoire. La collectivité et ses partenaires se proposent d'accompagner l'émergence de nouvelles unités ou l'extension des existantes en soutenant les débouchés de cette filière. Il s'agit ici de développer l'usage du gaz à haute valeur environnementale sur un secteur où cette énergie répond aujourd'hui concrètement à une demande, à savoir la mobilité des véhicules lourds (bioGNV pour camions, cars et bus) : ○ Etudier l'opportunité de créer une station de distribution de bioGNV (étude d'évaluation des besoins en cours, en partenariat avec la Région, l'AFTRAL et GRDF) ;					

- Le cas échéant, impliquer la CCPN dans le soutien de la future station bioGNV à travers ses compétences (inclure le bioGNV dans le panel des solutions de mobilité des véhicules communautaires, inclure l'option bioGNV dans les divers contrats et marchés publics...);
- **Soutenir les projets de prototype de micro-méthanisation** (expl. Mécaméto).
- **Accompagner le développement de la production d'EnR thermique.** L'agriculture et la forêt peuvent contribuer à alimenter une filière énergétique locale et renouvelable tout en conservant une fonction productive alimentaire et/ou en préservant la ressource en eau. Dans le potentiel de biomasse à débouché énergétique sur le Pays de Nay, on peut notamment citer le bois (bûches, plaquettes...), le miscanthus, la luzerne, les déjections animales, les CIVE, les produits déclassés des industries agro-alimentaires (méthanisation). Il s'agit ici de développer ces filières d'exploitation, de la production aux débouchés, en commençant par ces derniers :
 - **Promotion des EnR thermiques auprès des collectivités :** la CCPN adhère au **Contrat de Développement Territorial des énergies renouvelables thermiques en Béarn** mis en place par TE64 avec l'ADEME. A travers une animation portée par la COFOR, ce contrat permet d'accompagner les collectivités depuis des études de préfiguration jusqu'à la mise en œuvre du projet sur divers dispositifs thermiques, dont ceux de la filière Biomasse. Outre le solaire thermique et la géothermie, il est attendu de ce dispositif une multiplication des dispositifs des chaufferies, voire réseaux de chaleur, au sein des collectivités publiques ou des professionnels consommateurs de chaleur. L'option des chaudières poly-combustibles sera étudiée avec les communes afin de pouvoir initier une filière Miscanthus.
A ce jour, quelques projets sont pré-identifiés pour faire appel à des EnR thermiques : réseau de chaleur en rive droite de Nay avec chaudière biomasse (desserte potentielle de la cité scolaire, chauffage de la piscine communautaire Nayéo, centre gérontologique), ainsi que 2 chaufferies biomasses pour des bâtiments publics de la commune de Coarraze.
 - **Créer et structurer une filière bois – énergie :** une réflexion est en cours à l'échelle du Pays de Béarn pour créer un **Plan d'Approvisionnement Territorial en bois d'œuvre et à vocation énergétique** (voir *Action 4.3 : Augmenter le potentiel de séquestration carbone en favorisant l'usage des matériaux biosourcés dans la construction*). A partir de cette vision globale, pourra être construite une stratégie pour approvisionner les différentes filières en cours d'émergence, dont la filière biomasse.
 - En parallèle, il sera mis en place un **groupe de travail "agriculture -forêt"**, composé d'élus et techniciens de la CCPN, pour élaborer et mettre en œuvre le programme d'actions, recevoir les porteurs de projets, proposer des aides et appuis aux porteurs de projets, identifier les besoins futurs. Les premières actions structurantes pour valoriser le potentiel de notre forêt pourraient porter sur :
 - Rencontrer les scieurs du territoire pour monter un projet de valorisation du bois local ;
 - Travailler sur les biens forestiers vacants et sans maître, en lien avec le CRPF et les communes forestières.
 - Sensibiliser et animer les propriétaires forestiers privés à la gestion forestière en général et à la gestion de leur forêt en particulier afin qu'ils soient en mesure de mettre leurs parcelles en gestion par des coupes d'éclaircies et des coupes de renouvellement de leur forêt. Cette action permettra d'alimenter notamment les unités biomasse locale.
- **La stratégie Patrimoine Naturel** à construire, si elle intègre la reconstitution d'un maillage bocager et le développement de l'agroforesterie, pourra contribuer à alimenter la filière bois.
- **Permettre l'agrivoltaïsme uniquement lorsqu'il apporte un service bénéfique à la production agricole en place** (cf la notion de « nécessité » détaillée dans la motion votée par la Chambre Régionale d'Agriculture et la CA 64)

La communauté de communes mettra en place un **groupe de travail spécifique d'élus** pour évaluer les conditions d'accompagnement technique ou financier des projets EnR à venir sur le territoire et sensibiliser la profession agricole sur les potentialités du sujet : animation de type conférences, visites... L'opportunité de créer un service « énergie nouvelles » au sein de la CCPN sera évaluée.

Vigilances environnementales		
Vigilances quant à la dégradation de la qualité paysagère ou patrimoniale ; la concurrence entre production alimentaire et développement ENR ; l’artificialisation d’espaces pour la réalisation d’infrastructures ; la dégradation des milieux naturels et des continuités écologiques ; au recyclage des équipements électriques et électroniques ; la dégradation de la qualité de l’eau.		
Objectifs chiffrés		
Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2029	Couverture de la consommation énergétique par des ENR 13,1 %	11 % du potentiel lié aux effluents d’élevage, 22 % du potentiel « autre » (boues d’épuration, résidus de culture, etc.) exploités
2030	Couverture de la consommation énergétique par des ENR 16,5 %	13 % du potentiel lié aux effluents d’élevage, 26 % du potentiel « autre » (boues d’épuration, résidus de culture, etc.) exploités
2050	Couverture de la consommation énergétique par des ENR 52,5 %	50 % du potentiel lié aux effluents d’élevage, 100 % du potentiel « autre » (boues d’épuration, résidus de culture, etc.) exploités
Objectifs qualitatifs		
Développer une stratégie de mobilisation des ressources en énergie renouvelables au bénéfice du territoire Réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles et privilégier l’approvisionnement local auprès des acteurs économiques du territoire dans une optique de résilience		
Pilotage		
Cible principale	Agriculteurs, collectivités publiques	
Pilote / maître d’ouvrage	Communes, Communauté de Communes du Pays de Nay, TE64, Pôle Métropolitain du Pays de Béarn	
Partenaires	Chambres d’Agriculture, COFOR, ONF, CRPF, FiBois, Départements, Région Nouvelle-Aquitaine, TE64, distributeurs d’énergie (GRDF...), AFTRAL, acteurs économiques du territoire, ADEME, SAFER	
Moyens humains	Direction service de Développement économique Charge de mission Transition climatique	
Moyens techniques	–	
Budget	Chaufferie et réseau de chaleur Nay : études en cours Remplacement de la chaudière Nayéo : à chiffrer, études en cours	
Financement mobilisable	Fond Chaleur ADEME, CEE Études préalables à la construction d’une installation de méthanisation par l’ADEME ; AMI production de gaz « verts » et biocarburants par le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine ; « Soutenir les projets Petites villes de demain » par la Banque des territoires	
Lien de l’action avec les thématiques du PCAET		

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x					x
Indicateurs de suivi						
Quantité d'énergie produite par les méthaniseurs du territoire (GWh)			Nombre de chaudières polycombustibles		Nombre de stations de distribution de biométhane	

ACTION 3.6 : CONTRIBUER A LA PERENNISATION DE L'AGRICULTURE EN STRUCTURANT L'EVOLUTION DES PRATIQUES ET EN VALORISANT LES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX RENDUS

Contexte et références

Le secteur agricole est le premier poste d'émissions de GES avec 38,4% du total des émissions de la CCPN, pour une part de la consommation énergétique de 4,1%. Cet écart entre consommation et émissions provient des émissions dites « non énergétiques. » Une partie des émissions de GES est en effet liée à des procédés naturels et chimiques qui produisent des GES, comme la fermentation, la digestion des animaux, etc. Les terres agricoles stockent naturellement du carbone, mais certaines pratiques agricoles peuvent permettre d'accentuer cette capacité et sont ainsi à développer.

Les évolutions climatiques à venir et la prise de conscience des consommateurs sur l'importance d'une alimentation locale et de qualité vont mener à une évolution des pratiques agricoles. Dans ce contexte, il semble important d'apporter du crédit aux agriculteurs ayant entamé ce virage, de valoriser leur production à l'échelle globale de l'exploitation, d'encourager les demandes de labellisation mettant en valeur les pratiques vertueuses, et de donner de la valeur aux émissions de GES qui ont été économisées.

Très longtemps considérés comme ambivalent, agriculture et activité forestière semblent pouvoir s'accorder à travers la pratique de l'agroforesterie, une piste à étudier et à développer sur notre territoire.

Référence SRADDET :	Objectif stratégique 2.3 - 54	Lien avec d'autres documents	-	Lien avec d'autres actions du PCAET	3.1, 3.2, 3.5
---------------------	----------------------------------	------------------------------------	---	---	---------------

Descriptif

- **Accompagner l'Agriculture de Conservation des Sols basée sur les principes suivants :**
 - Couverture permanente du sol (maintien de l'humidité superficielle, réduction du lessivage des sols lors de fortes intempéries, enrichissement du sol lorsqu'un engrais vert est planté, etc.) ;
 - Récupération des déjections animales et des digestats de méthanisation, avec un intérêt particulier pour leur teneur en phosphore, pour épandage en substitution aux engrais minéraux.
 - Semis sans travail du sol (semis direct sous couvert végétal), permettant aussi de réduire la consommation de carburant des engins agricoles ;
 - Diversité des cultures (rotation des cultures sur une même parcelle, cultures multiples).
- **Accompagner le développement de l'agroforesterie :** réflexion à mener sur des mesures d'incitation et d'accompagnement matériel de cette pratique. La collectivité peut faire appel à différents outils :
 - Lancement d'appels à projet pour la plantation de haies, auprès des agriculteurs, associations, communes, entreprises de l'agroalimentaire, etc. Le programme « plantons des haies en Nouvelle Aquitaine finance à hauteur de 100% la plantation de haies par les agriculteurs et à 60% pour les autres organismes. Le projet sera lié à l'Action 4.2 : *Le patrimoine naturel : un socle pour anticiper les effets du changement climatique.*
 - Investissement dans du matériel collectif d'entretien des haies (faucheuse, débrouailleuse, tronçonneuse, etc.), par exemple pour celles destinées au bois-énergie.
 - Déploiement d'une filière pépiniériste spécialisée dans les essences locales pour accompagner les ambitions du territoire (en moyenne 5 kilomètres par an).
 - Accompagnement financier des initiatives : appel à projets, budget participatif...

- Sensibilisation des habitants sur les essences de haies « variétés anciennes et locales » à planter et qui sont adaptées aux évolutions du climat. La charte architecturale et paysagère du Pays de Nay comprend des outils tels que le cahier de recommandations sur les haies champêtres qui pourrait être valorisé.
- **Créer un groupe de travail afin d'étudier la possibilité de mettre en place des dispositifs techniques et d'accompagnement financier pour encourager la reconstitution de trames végétales (haies, bosquets...) :**
 - S'appuyer sur le déploiement du schéma cyclable du Pays de Nay pour renaturer le long des futures voies communautaires
 - Répondre à l'appel à projet « Plantons des haies en Nouvelle-Aquitaine ! »
- **Cibler les labels pertinents en fonction des pratiques et des milieux environnants :**
 - label Haute Valeur Environnementale (HVE) ou Agriculture Biologique (AB)
 - améliorer ses pratiques sans pour autant être labélisé (pour des raisons économiques) et communiquer sur celles-ci
 - labels bas carbone : s'inscrire dans les démarches menées par la profession agricole pour valoriser les services environnementaux rendus par les exploitations. En forêt, le label bas-carbone permet à des propriétaires forestiers de pouvoir financer des travaux d'éclaircies, de boisements de terres agricoles et de renouvellement de parcelles boisées déperissantes grâce à du mécénat d'entreprises.
- **Assurer l'accès à l'eau des terres irriguées :** propriétaires et communes doivent être sensibilisés sur les règles de gestion, les réglementations... Les terres irrigables doivent être préservées de la construction dans les documents d'urbanisme.
- **Créer un groupe de travail et un observatoire « Agriculture – Forêt » :** reprises des exploitations agricoles, suivi du foncier, soutien à la filière bois locale, au développement de l'agroforesterie, réflexion sur les démarches de rémunération pour services environnementaux... Le groupe de travail assurera la mise en œuvre du programme d'actions du PCAET sur l'ensemble des sujets liés à l'agriculture et la forêt et identifiera les besoins futurs.
- **Mettre en place un plan de communication autour de l'agriculture et de l'alimentation :** visites d'exploitations, rencontres et débats (méthanisation, installations, circuits courts ...). Il conviendra aussi de créer une synergie pour impulser des projets collectifs (liens agriculteurs et industriels, haies, miscanthus sur zones de captage en lien avec les besoins énergétiques des communes ...).

Vigilances environnementales

-

Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2029	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur agriculture : -8,9 % de GES	Conversion de 100% des surfaces agricoles au label Haute Valeur Environnemental (HVE) dont 80% en Agriculture Biologique (AB)
2030	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur agriculture : -13,3 % de GES	Conversion de 100% des surfaces agricoles au label Haute Valeur Environnemental (HVE) dont 80% en Agriculture Biologique (AB)
2050	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur agriculture : -42,8 % de GES	Conversion de 100% des surfaces agricoles au label Haute Valeur Environnemental (HVE) dont 80% en Agriculture Biologique (AB)

Objectifs qualitatifs						
Anticipation des effets du changement climatique Réduire les émissions de GES liés aux produits azotés Préserver les corridors biologiques						
Pilotage						
Cible principale	Agriculteurs					
Pilote / maître d’ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Nay					
Partenaires	Communes, Agro réseau 64, Chambre d’Agriculture, COFOR, ONF, CRPF, FiBois, Départements, Région Nouvelle-Aquitaine, lycées agricoles, coopératives agro-industrielles					
Moyens humains	Chargé de mission Transition climatique Direction service de Développement économique sur le volet alimentaire					
Moyens techniques	–					
Budget	A évaluer					
Financement mobilisable	Agence de l’Eau de l’Adour-Garonne (« Accompagner les économies d'eau et la gestion des prélèvements en agriculture », financement entre 30 et 50%) PCAE par la Commission Européenne, aides aux investissements agricoles par la Région Nouvelle Aquitaine « Soutenir les projets Petites villes de demain » par la Banque des territoires ;					
Lien de l’action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d’énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l’Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d’énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x	x	x	x		
Indicateurs de suivi						
Linéaire de haies plantées			Surface cultivée en couvert permanent		Nombre d’agriculteurs possédant un label (AB, HVE)	

ACTION 3.7 : FAVORISER LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION D'UNE OFFRE ENERGETIQUE LOCALE, RENOUVELABLE ET VARIEE

Contexte et références

Le diagnostic du PCAET de la Communauté de Communes du Pays de Nay a mis en évidence la part des énergies renouvelables locales dans la consommation globale du territoire (7% en 2014, 23% en 2019) dont près de 75% issus de l'hydroélectricité. De nombreuses ressources sont mobilisables sur le territoire : solaire photovoltaïque et thermique, biomasse, méthanisation...

Les dispositifs nationaux et l'arrivée de la RE2020 génèrent une augmentation du nombre de toitures d'habitations avec des équipements solaires de production d'énergie électrique, ou thermique. Les enjeux économiques de la filière photovoltaïque peuvent créer une pression sur le foncier, notamment agricole, qu'il convient de croiser avec les enjeux de préservation des terres productives et de paysage. Le SCoT approuvé en 2019 donne un cadrage pour un développement des panneaux solaires thermiques et photovoltaïques : « *sur le bâti et, le cas échéant, sur tout terrain artificialisé, en ombrière sur des terrains non bâtis mais artificialisés (comme les parcs de stationnement automobile), en réinvestissement des sites désormais inexploités mais anciennement artificialisés et impropres à l'activité agricole (friches urbaines, anciens sites d'exploitation industrielle, anciennes décharges publiques, délaissés d'emprises inutilisables...).* En dehors de ces cas, tout projet développé sur un espace agricole, forestier ou naturel non bâti est à proscrire. »

L'Action 3.5 : *L'agriculture et la forêt comme supports de la production d'énergies renouvelables (EnR)* traite spécifiquement des potentialités du secteur agricole et de la filière Bois qui ne seront pas reprises ici.

Le territoire est favorable au développement d'une offre énergétique renouvelable, locale et surtout variée.

Référence SRADDET :	Objectif stratégique 2.3 - 51	Lien avec d'autres documents	-	Lien avec d'autres actions du PCAET	3.5
---------------------	----------------------------------	------------------------------	---	-------------------------------------	-----

Descriptif

- **Développer le photovoltaïque en privilégiant les toitures des bâtiments existants et des sites dégradés et anthropisés :**
 - Si la construction de bâtiments prétexte à photovoltaïque doit continuer à être exclue, l'équipement des bâtiments industriels, artisanaux et agricoles existants est encouragé. Une étude détaillée d'estimation du gisement pourra être envisagée. Le développement de boucles locales de production / autoconsommation à l'échelle des zones d'activités économiques (ZAE) communautaires est à explorer.
 - L'ancien Centre d'Enfouissement Technique des déchets de Bénéjacq a été mis à disposition par la CCPN pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol qui produit 1,9 MWc pour 2,4 GWh/an depuis 2022. L'exploitation d'autres sites désormais inexploités est à l'étude, ainsi que le déploiement d'ombrières sur des stationnements existants (dans l'enceinte de la ZAE Aéroport, à Labatmale...).
- **Soutenir le déploiement d'une filière photovoltaïque locale :** pour la rénovation de son école, la commune de Lagos a mis en œuvre un dispositif de panneaux photovoltaïques organiques, développés localement. Le territoire s'inscrit dans le développement de cette démarche innovante, dans un partenariat qui reste à construire.
- **Continuer à exploiter le potentiel hydroélectrique du territoire :** le gave de Pau et l'Ouzoum accueillent une douzaine d'ouvrages hydroélectriques pour une production moyenne supérieure à 40 GWh annuels. Cette

filière semble aujourd'hui avoir atteint les limites de sa capacité de développement compte-tenu des enjeux de biodiversité (axes de poissons migrateurs notamment). Le territoire encourage toutefois :

- une exploitation performante des prises d'eau existantes ;
- l'expérimentation de technologies respectueuses des enjeux environnementaux sur de nouveaux sites naturels ou artificiels (faisabilité d'installation de turbines dans des réseaux d'eau potable à approfondir).

- **Suivre les expérimentations sur l'hydrogène** (ou autres filières énergétiques à venir) : le Pays de Nay prête attention au projet « Pyrénées Hydrogène » du dispositif Territoire d'Industrie Lacq-Pau-Tarbes qui vise au développement de l'hydrogène vert.

En parallèle à la production d'EnR, et outre les mesures visées par l'Action 3.5 : *L'agriculture et la forêt comme supports de la production d'énergies renouvelables (EnR)*, **le territoire encourage la consommation d'une énergie décarbonée**, notamment pour la mobilité. La CCPN participe à la réflexion pour l'élaboration du SDIRVE avec TE64 pour développer le nombre de bornes de recharge électriques (IRVE) sur le territoire. L'objectif est d'encourager les personnes voulant changer de voiture et qui peuvent être freinés par l'autonomie des véhicules électriques.

Vigilances environnementales

Vigilances quant à la dégradation de la qualité paysagère ou patrimoniale ; la production de déchets supplémentaires ; l'artificialisation d'espaces pour la réalisation d'infrastructures, la dégradation des milieux naturels et des continuités écologiques, au recyclage des équipements électriques et électroniques

Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2029	Couverture de la consommation énergétique par des ENR 13,1 %	7 % des toitures équipées en panneaux photovoltaïques
2030	Couverture de la consommation énergétique par des ENR 16,5 %	9 % des toitures équipées en panneaux photovoltaïques
2050	Couverture de la consommation énergétique par des ENR 52,5 %	1/3 des toitures équipées en panneaux photovoltaïques

Objectifs qualitatifs

Développer une stratégie de mobilisation des ressources en énergie renouvelables au bénéfice du territoire, permettant d'engager durablement des partenariats publics-privés pour maximiser les financements
Réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles

Pilotage

Cible principale	Acteurs économiques du photovoltaïque, usagers du territoire
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Nay
Partenaires	Communes, TE64 / ENR64, Université de Pau et des Pays de l'Adour, PM du Pays de Béarn
Moyens humains	Chargé de mission Transition climatique
Moyens techniques	—
Budget	étude détaillée d'estimation du gisement de toitures pour l'implantation d'équipements photovoltaïques : budget à définir
Financement mobilisable	Prime ADVENIR de l'Etat : finance jusqu'à 50% des installations d'IRVE

« Investissement dans les projets citoyens d'énergie renouvelable (ENRCIT) » par la Banque des territoires ; « Soutenir les projets Petites villes de demain » par la Banque des territoires ;						
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
	x			x		x
Indicateurs de suivi						
Production d'énergie renouvelable par filière de l'EPCI (Terristory)			Nombre de centrales photovoltaïques		Nombre de bornes de recharge de véhicules électriques	

AXE 4 – Anticiper les effets du changement climatique et rendre notre territoire plus fort

L'atténuation et l'adaptation au changement climatique sont deux facettes intégrées au sein du PCAET. Si l'atténuation s'attache à réduire les causes du changement climatique, l'adaptation vise quant à elle à en limiter ses effets au travers d'une stratégie et d'actions dédiées permettant de réduire la vulnérabilité du territoire et d'accroître la robustesse des systèmes socioéconomiques et naturels face aux perturbations d'origine climatique.

Les actions d'adaptation visent deux objectifs principaux : la réduction directe de la vulnérabilité par la diminution de l'exposition et de la sensibilité aux aléas climatiques, ainsi que le renforcement des capacités d'adaptation du territoire (bien et personnes), par exemple via la mise en place d'un dispositif de rafraîchissement urbain à faible impact environnemental. L'adaptation concerne par ailleurs à la fois les risques connus, mais aussi les risques projetés et les évolutions climatiques prévisibles.

La CCPN déploie une politique mixte ambitieuse via le PCAET, intégrant à la fois l'atténuation et l'adaptation au changement climatique du territoire. Les épisodes météorologiques extrêmes comme les vagues de chaleur ou les fortes pluies concernent toute la France, aussi elle souhaite faire de son PCAET un atout dans la résilience du territoire aux futurs changements climatiques.

- Action 4.1 : Améliorer la gestion des milieux aquatiques, la préservation et la réaction du territoire face au risque inondation
- Action 4.2 : Le patrimoine naturel : un socle pour anticiper les effets du changement climatique
- Action 4.3 : Augmenter le potentiel de séquestration carbone en favorisant l'usage des matériaux biosourcés dans la construction

ACTION 4.1 : AMELIORER LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES, LA PRESERVATION ET LA REACTION DU TERRITOIRE FACE AU RISQUE INONDATION

Contexte et références

La loi MAPTAM n° 2014-58 du 27 janvier 2014 a créé une nouvelle compétence : la **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention contre les Inondations (GEMAPI)**. Elle est attribuée au 1^{er} janvier 2017 à tous les EPCI, dont la CCPN. Cette compétence a été par la suite transférée au Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau (SMBGP) le 1^{er} janvier 2018.

Elle se construit autour de 4 missions (items 1, 2, 5 et 8 de l'article L211-7 du code de l'environnement) :

- 1 : Aménagement du bassin hydrographique ;
- 2 : Entretien des cours d'eau ;
- 5 : Prévention contre les Inondations ;
- 8 : Protection et restauration des systèmes aquatiques.

Pour pouvoir intervenir sur le domaine privé (concerne tous les cours d'eau de la CCPN, excepté le Gave de Pau) pour des actions ciblées, le SMBGP doit déposer une **Déclaration d'Intérêt Général (DIG)** qui sera être validée par les services de l'état. Pour cela, un Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) par bassin hydrographique doit obligatoirement être élaboré sur une période 10 ans.

Référence SRADDET :	Objectif stratégique 2.1 - 37	Lien avec d'autres documents	SDAGE Adour-Garonne PGRI Gave de Pau SLGRi GP	Lien avec d'autres actions du PCAET	-
---------------------	----------------------------------	------------------------------	---	-------------------------------------	---

Descriptif

- **Finaliser la mise en place de plans pluriannuels de gestion (PPG)** sur les cours d'eau du territoire : finalisation de la procédure pour les bassins versants des Luz/Gest et du Lagon, en cours pour l'Ouzoum/Beez. Ces documents visent à restaurer le libre écoulement des cours d'eau, améliorer la qualité des milieux, gérer les embâcles, déployer la végétalisation des berges et gérer les atterrissements lorsque cela est nécessaire.
- **Instaurer des règles dans les documents d'urbanisme limitant l'imperméabilisation des sols** : un des phénomènes aggravants d'une inondation est l'imperméabilisation des sols. En effet, si on retire à la terre sont pouvoir absorbant, alors l'eau ruisselle augmentant le débit et causant des dégâts plus conséquents et exposant les citoyens notamment en milieu urbain à des risques plus importants. Il est donc nécessaire, pour prévenir ces effets, d'instaurer des règles permettant de limiter ce phénomène.
- **Mettre en œuvre des actions qualifiées de « Solutions Fondées sur la Nature »** pour adapter le territoire à l'évolution des phénomènes d'inondation avec le changement climatique :
 - Végétalisation par des haies, bosquets, ripisylves, en zone agricole et en abords des cours d'eau ou des canaux pour l'irrigation (voir Action 4.2 : *Le patrimoine naturel : un socle pour anticiper les effets du changement climatique*)
 - Revégétalisation et désimperméabilisation des espaces artificialisés : création de noues, murs/toitures végétalisées, espaces publics/sportifs pouvant servir de zones d'infiltration, désimperméabilisation de parkings / places / cours d'école / zones d'activité du territoire ...
 - Instauration d'une bande inconstructible autour du lit des cours d'eau
 - Etablir un suivi des installations (rétention, fossé, ...) et un entretien régulier
- **Pallier le lessivage des sols agricoles** lors de fortes intempéries grâce à la plantation de haies et à une couverture permanente des sols (racines drainant l'eau dans le sol).

- **Engager les études pour construire des ouvrages de protection contre les inondations sur les secteurs qui le justifient** (digues, bassin écrêteurs...), et prendre en compte les contraintes et conséquences sur les parcelles impactées (préjudices financiers intégrés dans le cadre de conventions...) : 3 bassins écrêteurs existants / 1 à construire (Luz), 1 digue existante / 2 à venir (Nay et Bordes).
- **Plans communaux de sauvegarde (PCS)** : ces documents visent à organiser la gestion des situations de crise impactant la population selon leur nature, leur ampleur et leur évolution. Ils préparent et assurent la réponse opérationnelle au profit de la protection et de la sauvegarde de la population. Un programme d'études préalables est en cours de déploiement, mené par le SM du Bassin du Gave de Pau, dans le cadre du Plan d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI), pour accompagner les communes sur la mise en place de ces plans.
- **Plan intercommunal de sauvegarde (PICS)** : un plan intercommunal de sauvegarde doit désormais être adopté dans tous les EPCI dont au moins une commune membre est soumise à l'obligation d'élaborer un plan communal de sauvegarde. Ce document organise la réponse opérationnelle à l'échelon intercommunal face aux situations de crise, au profit des communes impactées. Il organise la coordination et la solidarité intercommunale. Il devra être mis en œuvre à la suite de l'entrée en vigueur des PCS

Vigilances environnementales

-

Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2029	Pas d'objectif chiffré pour cette action	A compléter
2030	Pas d'objectif chiffré pour cette action	A compléter
2050	Pas d'objectif chiffré pour cette action	A compléter

Objectifs qualitatifs

Limiter les impacts du changement climatique

Pilotage

Cible principale	Tous les usagers du territoire
Pilote / maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Nay, SM Bassin du Gave de Pau
Partenaires	Communes, AE Adour - Garonne, Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, Etat
Moyens humains	technicien GEMAPI
Moyens techniques	Acquisition du foncier
Budget	Ouvrages de protection : investissement de 5 200 k€ dont 60% de reste à charge + fonctionnement annuel 50 k€
Financement mobilisable	« Accompagner les projets de gestion de la ressource eau » par la Banque des territoires ;

	« Aménager l'espace pour réduire les pollutions agricoles », « Accompagner les économies d'eau et la gestion des prélèvements en agriculture » et « Gestion des Milieux aquatiques » par l'Agence de l'Eau de l'Adour-Garonne (financement entre 30 et 50%) ;					
	Taxe GEMAPI, CLECT.					
	Subvention AEAG, Régions					
	Fond Barnier					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
				x		
Indicateurs de suivi						
Nombre d'ouvrages de protections construits		PPG validés		Surfaces et linéaires replantés dans le cadre des PPG		PCS validés PCIS

ACTION 4.2 : LE PATRIMOINE NATUREL : UN SOCLE POUR ANTICIPER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Contexte et références

Plusieurs menaces pèsent sur les milieux et la biodiversité : l'étalement urbain, l'imperméabilisation des sols, la disparition des zones humides, etc. De la préservation du patrimoine naturel du territoire dépend largement sa capacité de résilience et d'adaptation aux dérèglements climatiques à venir. A cet égard, les compétences en matière d'aménagement et d'urbanisme revêtent un caractère stratégique pour prendre en compte les risques existants, lutter contre les îlots de chaleur et aménager le territoire avec de nouvelles formes urbaines et architecturales laissant plus de place au végétal et à la nature.

Le SCoT du Pays de Nay, approuvé en 2019, a pour grande orientation de mettre l'environnement au cœur du projet du territoire, avec des prescriptions liées aux réservoirs de biodiversité et aux continuités écologiques, et à la restauration de la nature en ville.

Les ateliers pour la construction du programme d'actions du PCAET réalisés sur le thème de l'eau, de l'agriculture, de l'adaptation au changement climatique ou de la séquestration carbone ont identifié le patrimoine naturel comme un levier récurrent pour atteindre les objectifs du plan climat.

En 2021, La Communauté de Communes du Pays de Nay a conduit le diagnostic Trame Verte et Bleue (TVB) de son territoire. Les élus du territoire souhaitent maintenant engager l'élaboration d'une Stratégie Biodiversité afin d'initier des actions opérationnelles pour gérer et protéger ces milieux (pelouses, zones humides, ...), et faire du patrimoine naturel un socle des politiques de développement et d'aménagement du territoire.

Référence SRADDET :	Objectif stratégique 2.1 – 37 et 2.5 – 61/62	Lien avec d'autres documents	Trame Verte et Bleue Trame Noire	Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 1.4
---------------------	---	------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	------------

Descriptif

- **Elaborer une stratégie et un programme d'actions Patrimoine Naturel**, dans le prolongement de l'inventaire de la Trame Verte et Bleue (TVB). La réflexion intégrera la question paysagère et patrimoniale de la restauration de la « nature en ville » tel que préconisé par le SCoT ;
- **Lancer l'inventaire des zones humides** : dans la continuité de l'inventaire de la Trame Verte et Bleue du territoire, la CCPN poursuit les investigations pour améliorer la connaissance de son patrimoine naturel par un atlas des zones humides et des zones de gestion des crues. A partir de cet inventaire les secteurs à enjeux pourront être pris en compte dans les politiques d'urbanisme, dont les documents d'urbanisme communaux. Ces éléments contribueront à nourrir la stratégie Patrimoine Naturel à venir de la collectivité.
- **Travailler sur la Trame Noire** avec 2 zones d'activités économiques communautaires et 5 communes pilotes sur le Pays de Nay pour engager des actions d'adaptation de l'éclairage public et accompagner la diffusion de solutions innovantes sur l'ensemble des communes de la collectivité (projet La Nuit Sous Un Autre Jour du pôle métropolitain Pays de Béarn) ;
- D'autres actions pourront être évoquées dans le cadre de ces réflexions :
 - Reconstitution d'un maillage bocager, en priorité sur la zone de plaine ;
 - Développement de l'agroforesterie ;
 - Ajustement du PLR (Plan Locaux de Randonnées) en fonction des résultats de l'expertise TVB ;
 - Prise en compte des résultats des Trames vertes et Bleue dans l'élaboration des documents de planification (PLU), insertion de règles de végétalisation lors de toute nouvelle construction ;

- Elaboration d'un cahier de recommandations complémentaire à la charte architecturale et paysagère du Pays de Nay pour encourager la végétalisation des espaces et des constructions privés ;
- Expérimentation d'un site de renaturation libre en collaboration avec les établissements scolaires locaux (solicitation du lycée Paul Rey de Nay notamment), projet en maturation... Le déploiement de ce projet à plus grande échelle pourrait s'appuyer sur les outils d'identification des biens sans maître de la COFOR.

Les communes du territoire s'engagent en parallèle dans diverses actions :

- Constitution d'un **groupe de travail d'élus communaux Environnement**, à leur initiative : espace de partage des idées, expériences et outils, pour une meilleure efficacité et cohérence des politiques environnementales communales ;
- **Désimperméabilisation d'espaces publics et plantation d'arbres** (stationnements, cours d'école...), **création de jardins participatifs, réalisation d'atlas de biodiversité communaux** (2 communes sont volontaires à ce jour pour répondre aux AAP OFB), **permis de jardiner sur l'espace public, plans de gestion des espaces verts** (plantation de prairies fleuries, acculturation des services sur les essences végétales à utiliser, formation à l'entretien des parkings perméables etc.).

La CCPN engage avec la Communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves la restauration du site du **Col du Soulor**. Le volet paysager de ce projet comprend un réaménagement des espaces publics avec notamment la désimperméabilisation des zones de stationnement (voir Action 3.3 : *Pratiquer un tourisme durable*).

La commune de Nay a été retenue et labellisée dans le cadre du programme « **Territoires Engagés pour la Nature** » animé par l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle Aquitaine (ARB) et qui vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité. Le projet de la commune de Nay se scinde en 4 actions :

- Diffusion et application du permis de jardiner sur la voie publique par des appels à projets (objectif : réception de 10 demandes de permis par an) ;
- Journées citoyennes : nettoyage des berges du gave et de la ville, puis ateliers de construction (nichoirs, hôtel à insectes, tunnels à hérissons, ...), de découvertes de la faune et de la flore locale, de sciences participatives ;
- Gestion différenciée des espaces verts avec formation et sensibilisation des agents communaux ;
- Diminution de la pollution lumineuse, dans le cadre de l'étude « La Nuit sous un autre jour ».

Dans un objectif de préservation du champ captant de Baudreix, le Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau conduit un projet d'accompagnement pour la **reconquête de la saligue du Gave de Pau** et la création d'un espace de sensibilisation à la biodiversité. Sur un secteur d'études d'environ 70ha (dont les plans d'eau), le projet prévoit des replantations avec un verger citoyen, de la renaturation libre, des plantations forestières variées et des expérimentations d'îlots type Miyawaki.

Le gave de Pau, constitue un des derniers territoires en France et en Europe sur lequel il s'avère possible de restaurer durablement une population de saumon atlantique. L'institution Adour se saisit de la question des obstacles à la migration des poissons que constituent ses seuils. Elle engage leur réhabilitation en vue de restaurer la **continuité écologique du gave de Pau**, dans une démarche couplée avec le projet de valorisation des Eaux Vives porté par la CCPN. 5 seuils sont concernés sur le territoire du Pays de Nay (Asson, Assat, Mirepeix, Nay et Baudreix). En parallèle, les autres seuils devront être mis en conformité par les exploitants hydrauliques privés (Montaut, Igon, etc.).

Des acteurs économiques du territoire sont engagés dans des démarches de responsabilité sociétale des entreprises et soutiennent des actions de replantations, de vergers notamment (figuiers).

Vigilances environnementales

-

Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels			
2029	Permettre la séquestration de 44,1% des émissions de GES grâce à la végétalisation		Restauration des continuités écologiques par l’Institution Adour Elaboration de la stratégie Patrimoine Naturel Inventaire pédologique des zones humides			
2030	Permettre la séquestration de 48,4% des émissions de GES grâce à la végétalisation		A compléter			
2050	Permettre la séquestration de 108,1% des émissions de GES grâce à la végétalisation		A compléter			
Objectifs qualitatifs						
Limiter les impacts du changement climatique Préserver la biodiversité Réduire les consommations énergétiques liées à l’éclairage public						
Pilotage						
Cible principale	Tous les usagers du territoire, communes, agriculteurs, acteurs du tourisme					
Pilote / maître d’ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Nay, communes (trame Noire)					
Partenaires	Communes, Conservatoire d’Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine, CAUE, AEAG, Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, Chambre d’Agriculture du 64 et 65, syndicat mixte du Bassin du Gave de Pau, Institution Adour, Agence de l’Eau, pôle métropolitain du Pays de Béarn, ONF, COFOR, CRPF, Fibois, Départements 64 et 65, Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine, OFB, DREAL, SAFER					
Moyens humains	Direction service Urbanisme-Aménagement de l’espace chargé de mission Transition climatique technicien GEMAPI					
Moyens techniques	Accompagnement par le Conservatoire d’Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine et le CAUE Bureau d’études pour l’inventaire pédologique des zones humides					
Budget	2022 - 2023 : Elaboration de la stratégie Patrimoine Naturel : 34 150 € 2022 – 2024 : Inventaire pédologique des zones humides : 200 k€, dont 20% de reste à charge pour la CCPN 2021-2023 : restauration des continuités écologiques par l’Institution Adour : 3 925 k€ HT sur le Pays de Nay, dont 3 390 k€ HT, pour la restauration de la continuité écologique et 535 k€ HT pour la réparation des seuils					
Financement mobilisable	Elaboration stratégie Patrimoine Naturel : 70% Région Nouvelle-Aquitaine, 10% FEADER Inventaire pédologique des zones humides : 80% AE Adour Garonne FREDON, FARDA, Ministère de l’agriculture et de l’alimentation (« Développer les jardins partagés et collectifs »), Banque des territoires (« Accompagnement à l'amorçage d'une feuille de route relative à la transition écologique - SGREEN »)					
Lien de l’action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d’énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l’Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d’énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
	x	x	x	x		
Indicateurs de suivi						

Linéaires de haies créés / surfaces
dédiées à de la renaturation libre /
surfaces replantées

Nombre de seuils réhabilités pour
la continuité écologique sur le gave
de Pau et ses affluents

Surfaces désimperméabilisées

ACTION 4.3 : AUGMENTER LE POTENTIEL DE SEQUESTRATION CARBONE EN FAVORISANT L'USAGE DES MATERIAUX BIOSOURCES DANS LA CONSTRUCTION

Contexte et références

L'inventaire de la Trame Verte et Bleue réalisé en 2020 par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine a mis en avant que près de 50% du territoire du Pays de Nay sont couverts par des boisements. Outre environ 6 000 ha de forêt communale relevant du régime forestier, ces boisements se caractérisent par un morcellement de la forêt privée (sur la partie plaines-coteaux) et de forts contrastes topographiques (montagne-plaines-coteaux).

Une étude récente de la DDTM 64 (2020) fait état d'une croissance nette de la forêt importante. La ressource disponible peut, de prime abord, constituer une opportunité, mais il reste à affiner ses utilisations et sa mobilisation potentielles, notamment dans le secteur privé. En parallèle, la filière économique connaît une diminution du nombre d'entreprises de travaux forestiers et beaucoup de scieries ont fermé leurs portes (seuls 2 établissements perdurent sur le Pays de Nay).

Si les débouchés économiques ne sont pas circonscrits au seul « bois énergie », les autres secteurs ne sont pas très dynamiques. Par exemple, le bois d'œuvre local n'est quasiment pas, ou peu valorisé. Le secteur souffre d'un manque de main d'œuvre qualifiée, et de peu de dispositifs d'aide ou de soutien à l'installation.

Or le bois est un matériau renouvelable qui séquestre et stocke durablement le carbone. Il se substitue à d'autres matériaux (ciment, béton, acier, etc.) au processus de fabrication et de mise en œuvre fortement émetteur de CO₂.

L'écu peut avoir un effet de levier sur la filière forêt-bois locale. Il s'agit donc ici, d'une part, de mesurer le potentiel économique réel de la filière et ainsi connaître les possibilités de consommation locales et, d'autre part, d'intégrer le bois local dans la création et la réhabilitation de constructions publiques.

Par ailleurs, le déploiement de ces nouvelles techniques et la montée en compétence d'artisans locaux devrait permettre un usage élargi de matériaux biosourcés tels que la laine de bois, le chanvre, la paille... pour la construction et l'isolation des bâtiments. Ces matériaux présentent souvent des caractéristiques thermiques et hygrométriques particulièrement performantes et améliorant le confort d'été et d'hiver des logements.

Référence SRADDET :	Objectif stratégique 2.3 - 55	Lien avec d'autres documents	-	Lien avec d'autres actions du PCAET	2.5
---------------------	----------------------------------	------------------------------	---	-------------------------------------	-----

Descriptif

- **Amélioration de la connaissance de la ressource : le Plan d'Approvisionnement Territorial Bois.** Le Pôle Métropolitain du Pays de Béarn porte pour ses membres l'élaboration de cet outil d'aide à la décision pour les élus et acteurs de la filière. Il s'agit ici de :
 - Améliorer la connaissance de la ressource forestière locale et de sa consommation, au niveau du territoire et de ses massifs ;
 - Déterminer le potentiel de développement et de mobilisation du bois énergie et du bois d'œuvre dans un horizon proche ;
 - Fournir des éléments de diagnostic sur le bilan carbone des espaces forestiers du territoire ;
 - Evaluer les moyens et les infrastructures nécessaires pour améliorer la mobilisation du bois et optimiser la filière (desserte, plateforme de stockage...) ;
 - Etablir un plan d'actions avec une vision d'ensemble et une approche territoriale.
- **Exploitation des forêts communales :** les forêts communales relevant du régime forestier font l'objet de plans de gestion proposant une programmation de coupes sur 15-20 ans soumises à validation des communes propriétaires. Une estimation du bois d'œuvre disponible issu de ces forêts est donc possible à l'échelle de la

CCPN. Des contraintes à la mobilisation de ces bois sont toutefois présentes (faible nombre d'entreprises d'exploitation forestière, problème d'accès à certaines parcelles). Ces contraintes pourront être abordées par le **Plan d'Approvisionnement Territorial Bois**.

- **Exploitation des forêts privées** : La propriété forestière privée du territoire est morcelée. C'est un frein à la gestion forestière qu'il faut s'efforcer de lever par le regroupement des propriétaires forestiers privés pour que les surfaces boisées puissent être gérées durablement. Depuis 2013, le CRPF a initié sur le Pays de Nay une action de sensibilisation et d'animation de la propriété privée. Cette action a notamment permis la création d'un groupement de propriétaires, l'ASL forestière du Pays de Nay, action de regroupement pour la mise en gestion des parcelles boisées et la structuration de chantiers collectifs d'amélioration du capital boisé, dans le cadre d'une gestion durable des espaces forestiers. Cette action est à renforcer. Pour cela, une action de sensibilisation, d'animation et de vulgarisation à la sylviculture est nécessaire ainsi qu'un appui pour les propriétaires au regroupement de chantiers (proposition de diagnostics forestiers, réunions publiques de sensibilisation, regroupement des propriétaires pour des chantiers d'exploitation forestière). Une action de mise en marché et d'exploitation des coupes de bois peut être couplée avec la forêt communale pour des exploitations forêt privée/forêt publique. Le CRPF propose aussi aux propriétaires privés des formations à la gestion forestière par le biais du FOGFOR. Une telle action pourrait aussi être mise en place sur le territoire du Pays de Nay en lien avec d'autres acteurs (COFOR, ONF).
- **Sensibilisation et accompagnement des collectivités à l'utilisation du bois dans les projets de construction et réhabilitation** : L'Union Régionale des Communes Forestières (URCOFOR) et l'interprofession du Bois, fortes de l'expérience du programme national « 100 constructions publiques en bois local », proposent d'accompagner les maîtres d'ouvrages publics pour intégrer du bois local dans leurs projets : sensibilisation des élus, accompagnement des collectivités dans leur projets de construction, réhabilitation et rénovation, dans l'application du Code des Marchés publics, aide à la décision et valorisation des projets. L'intégration du bois local dans les projets pourra être facilitée par la récente mise en place de la marque de certification « Bois des Pyrénées » ;

La communauté de communes sollicite l'accompagnement de l'UR-COFOR pour **étudier les possibilités de recourir au bois local dans ses projets prochains de constructions et d'équipements** (rénovation/extension du chalet du Soulor, équipements cyclables...).

- **Information des particuliers sur l'écoconstruction**, en amont de l'élaboration de leur projet. Différents outils et partenariats sont d'ores et déjà en place :
 - **Charte architecturale et paysagère** du Pays de Nay qui comprend des recommandations sur l'usage des matériaux traditionnels ;
 - **CAUE 64** (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) : cette structure propose aux particuliers un service gratuit d'assistance et de conseil afin d'assurer, le plus en amont possible, la qualité architecturale des constructions ;
 - **Service de la Performance Energétique de l'Habitat (SPEH) Montagne Béarnaise** : ce service public local du dispositif **France Rénov'** accompagne gratuitement les ménages pour la réalisation de leurs travaux de rénovation thermique. Leur conseil technique permet de mettre en avant les isolants biosourcés tels que, par exemple, la laine de bois (de meilleure inertie thermique que la laine de verre), améliorant ainsi le confort d'été et d'hiver (voir *Action 2.5 : Réduire la consommation énergétique dans les bâtiments*). Les actions de sensibilisation et animation auprès des professionnels du bâtiment permet de promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés et leur montée en compétence sur ces techniques.

Vigilances environnementales

Vigilances quant à la dégradation de la qualité paysagère ou patrimoniale ; la production de déchets supplémentaires ; l'artificialisation d'espaces pour la réalisation d'infrastructures, la dégradation des milieux naturels et des continuités écologiques.

Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels				
2029	Pas d’objectif chiffré pour cette action	A compléter				
2030	Pas d’objectif chiffré pour cette action	A compléter				
2050	Pas d’objectif chiffré pour cette action	A compléter				
Objectifs qualitatifs						
Diminuer la dépendance aux énergies fossiles par l’utilisation de matériaux carbonés						
Inscrire le patrimoine dans son environnement						
Travailler en lien avec les acteurs régionaux de la filière						
Pilotage						
Cible principale	Communes, Communauté de communes, habitants, professionnels de l’exploitation forestière et de la construction, propriétaires forestiers					
Pilote / maître d’ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Nay, Pôle métropolitain Pays de Béarn, SPEH Montagne Béarnaise					
Partenaires	Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, Départements 64 et 65, Communes, ONF, COFOR, CRPF, Fibois, Chambre d’Agriculture, CAUE					
Moyens humains	chargé de mission Transition climatique SPEH Montagne Béarnaise Service Commande publique Accompagnement COFOR dans le cadre du programme « 100 constructions publiques en bois local » (financé par France bois forêt et la Région Nouvelle-Aquitaine en 2022)					
Moyens techniques						
Budget	PAT : à chiffrer Sensibilisation des collectivités à l’utilisation du bois : adhésion à l’URCOFOR, 500€ Information des particuliers sur l’écoconstruction, adhésion CAUE : 1300 €					
Financement mobilisable	Programme SARE de la Région Nouvelle-Aquitaine pour le SPEH Montagne Béarnaise					
Lien de l’action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d’énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l’Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d’énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
	x	x	x	x		
Indicateurs de suivi						
Part des matériaux biosourcés utilisés pour la construction (%)						

Annexes

ANNEXE A L'ACTION 1.1 SUR LA REALISATION D'UN « PORTER A CONNAISSANCE » POUR MISE EN COMPATIBILITE DES DOCUMENTS D'URBANISME COMMUNAUX AVEC LE PCAET

Contexte et références

Outre par le PCAET, le Pays de Nay est couvert par un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), document de planification de l'aménagement du territoire voté en 2019 pour une quinzaine d'année. Ce schéma constitue un cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'habitat, de déplacements, de développement commercial, d'organisation de l'espace, de biodiversité et de paysages, etc. Ce document définit des orientations de développement durable qui trouvent leur traduction directe et opérationnelle dans le PCAET. Les documents d'urbanisme communaux (plan local d'urbanisme, carte communale) doivent être compatibles avec le PCAET. La planification territoriale devra évoluer pour intégrer les principes de la loi Climat et Résilience et de « l'Urbanisme frugal », avec notamment pour objectif le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050.

La présente fiche a pour vocation de porter à connaissance des communes les recommandations portées par le PCAET et qu'il serait souhaitable de transcrire dans les documents d'urbanisme communaux à travers les outils qui leur sont propres : emplacements réservés, orientations d'aménagement et de programmation, zonage d'urbanisme et dispositions réglementaires, espaces boisés classés à préserver ou à créer, éléments paysagers / sites et secteurs identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme, protection d'éléments boisés après inventaire paysager et enquête publique (communes en Règlement National d'Urbanisme ou carte communale), etc.

Descriptif

- **Mobilité**
 - Sobriété dans les déplacements : les communes sont invitées à structurer leur développement urbain au plus proche des centres-bourgs. L'objectif recherché est de rapprocher les habitants des services, commerces de proximité, équipements publics, ainsi que des infrastructures de mobilité alternative à la voiture (haltes/gare ferroviaires, arrêts de cars interurbains ou du transport à la demande, pistes cyclables, aires de covoiturage, etc.). L'émergence de commerces ou services de proximité dans les extérieurs des villages, souvent dépendants à l'automobile, est à éviter. Il est recommandé de réglementer le seuil maximum de stationnement par logement/construction et de le hiérarchiser selon la hiérarchie urbaine (centre-bourgs / villages / hameaux / etc.).
 - Alternatives à la voiture individuelle : La reconstitution d'un réseau de cheminements doux de qualité, à même d'encourager ces pratiques est à rechercher dans la requalification de la trame bâtie existante et l'articulation avec les projets futurs.
- **Rationalisation de la production de chaleur** : la distance entre gros consommateurs est souvent un frein à la création d'un équipement commun de production de chaleur. Intégrée en amont de la réflexion d'urbanisme, l'implantation de zones d'habitations, d'activités, etc. à proximité d'infrastructures existantes ou à venir peut favoriser la mutualisation de la production de la chaleur, y compris dans les villages de petite taille. Il est recommandé par ailleurs d'étudier les opportunités de création de réseaux collectifs, et d'identifier les sites potentiels d'accueil des centrales productrices d'énergies (chaufferies).

- **Empreinte écologiques des bâtiments et adaptation des espaces publics** : pour le bâti en général, et celui des équipements publics en particulier, le document d'urbanisme devra permettre leur évolution pour faciliter leur rénovation énergétique et l'amélioration de leur confort l'été. Les PLU pourront imposer dans les futurs espaces partagés, publics ou dans le cadre de lotissements, le maintien d'espaces perméables, végétalisés et/ou arborés, de clôtures végétales pour limiter la concentration de la chaleur et mieux gérer les circulations d'air dans l'espace routier des lotissements, le recours à des systèmes d'éclairage public respectueux de la trame noire (corridor écologique propice à la vie nocturne), etc. Ils pourront également proposer des systèmes de bonifications (par exemple dérogations aux règles de hauteurs ou de constructibilité) pour des bâtiments atteignant des performances très élevées.
- **Alimentation locale** : préserver de l'urbanisation les terres contribuant à la souverainement alimentaire du territoire telles que celles à forte valeur agronomique pour y maintenir ou y développer des cultures vivrières (plaine maraîchère), les prairies supports de l'élevage, l'espace autour des bâtiments abritant des animaux, etc.
Les documents d'urbanisme pourront réserver des espaces pour l'émergence de jardins d'initiative citoyenne.
- **Accès à la ressource en eau** : préserver de l'urbanisation les zones humides, sources et captages d'eau potable. Utiliser les outils de la planification pour préserver ou reconstituer les haies champêtres qui contribuent à la rétention de l'eau dans les sols. Préserver de l'urbanisation la ceinture verte autour des villages et son accès à des équipements d'irrigation.
- **Biodiversité** : les documents de planification disposent d'outils pour protéger de la pression foncière des espaces permettant l'adaptation du territoire au changement climatique tels que les haies, les bosquets, les zones humides, les îlots de nature en ville, les toitures végétalisées, etc. Ces éléments agiront durablement sur le cadre de vie, le bien-être et la santé des habitants du Pays de Nay à travers la biodiversité, les paysages et l'apport de fraîcheur. Une attention particulière à la perméabilité à la petite faune des clôtures pourra être apportée.
Les outils à mettre en œuvre dans les documents de planification pourront être complétés après l'élaboration du schéma Patrimoine Naturel.
Les communes sont d'ores et déjà invitées à sortir du potentiel urbanisable toute zone aujourd'hui réputée humide dans l'attente de l'inventaire en cours par la CCPN.
- **Production d'énergie renouvelable** : en cohérence avec le SCoT et les zones validées par les Comités Régionaux de l'Energie, intégrer les zones d'accélération des énergies renouvelables proposées dans le cadre de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi « APER » : zones sectorisées, adaptation des règles d'urbanisme, prise en compte des déplacements induits, etc. Il conviendra de tenir compte des enjeux de préservation du patrimoine paysager, agricole et naturels tels qu'identifiés par le SCoT du Pays de Nay.